



Rapport

Etude sur le Financement Forestier au Niveau National

Gabon

© Ahtziri Gonzalez/CIFOR-ICRAF

Auteur:
David COMBAZ

Octobre 2025



Le programme [Forests for the Future Facility \(F4F\)](#), financé par l'UE, fournit un soutien technique afin de contribuer à la santé des écosystèmes forestiers et des chaînes de valeur liées à la forêt en Asie, en Afrique, dans les Caraïbes et en Amérique latine. Ce programme est géré par l'unité [F2 « Environnement, ressources naturelles et eau » de la DG Partenariats internationaux](#).

F4F travaille en collaboration avec le CIFOR-ICRAF sur les rapports d'évaluation du financement forestier.

Contexte de l'évaluation

Cette évaluation des instruments de financement forestiers existants au niveau national sert de base à une action proposée financée par l'UE, intitulée « Financing for Forest » (FFF).

Cette action vise à stimuler le financement des forêts au niveau mondial, en générant et en partageant largement les connaissances. Dans certains pays partenaires sélectionnés, une assistance technique (AT) sera fournie pour la mise en œuvre de solutions/instruments de financement forestier spécifiques. Avant le lancement de l'action, une évaluation est réalisée dans un maximum de 15 pays afin 1) d'aider à définir les solutions de financement forestier qui seront testées et mises à l'essai dans certains pays (jusqu'à 7 pays seront sélectionnés pour l'action « Financement pour les forêts »), 2) d'aider les délégations de l'UE (EUD) et les partenaires dans d'autres pays à mieux comprendre les mécanismes de financement existants, et 3) de générer des connaissances sur certaines solutions/certains instruments financiers.

Dans le cadre de la préparation de l'action « « Financing for Forest » (FFF) proposée et financée par l'UE, une évaluation des instruments de financement forestier a été réalisée dans 11 pays partenaires. Mise en œuvre par le CIFOR-ICRAF dans le cadre du programme « Forests for Future Facility » (F4F) entre février et octobre 2025, cette évaluation donne un aperçu des mécanismes existants et innovants susceptibles d'améliorer la mobilisation de financements pour la gestion durable des forêts.

Avertissement

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Cette évaluation a été élaborée sur la base de consultations avec les parties prenantes et des contributions d'experts en la matière. Il est important de noter que les conclusions et recommandations présentées ici ne reflètent pas nécessairement les priorités officielles en matière de financement forestier ni les positions du gouvernement national.

Le contenu est destiné à fournir des informations et à alimenter les discussions dans le contexte du financement forestier, mais ne doit pas être interprété comme un soutien à une politique ou une stratégie spécifique.

Projet mis en œuvre par :



Lead company

Table des Matières

Acronymes	v
1 Introduction	1
2 Conclusions principales	2
3 Aperçu du secteur forestier et écarts de performance	5
3.1 Contribution économique et caractéristiques sectorielles	5
3.2 Objectifs nationaux et écarts de performance dans le secteur forestier	5
4 Niveaux actuels de financement et d'investissement	8
4.1 Recettes publiques et dépenses nationales	8
4.2 Finance publique internationale	9
4.3 Estimations préliminaires des besoins d'investissement	10
5 Solutions et instruments de finance forestière	11
5.1 Solutions et instruments de finance forestière mis en œuvre dans le pays	11
5.2 Solutions et instruments de finance forestière non mis en œuvre dans le pays	15
5.3 Données de référence et systèmes MRV : disponibilité et lacunes	18
Recommandations	19
6.1 Soutenir une réforme fiscale alignée sur les priorités du secteur forestier	21
6.2 Renforcer la préparation à la finance carbone et au financement climatique	22
6.3 Structurer un pipeline d'obligations vertes pour mobiliser la finance forestière	23
6.4 Soutenir le développement d'un système de crédits de biodiversité	24
Références	27
Annexes	29
1 Cadre de référence	29
2 Calendrier de mission	35
3 Liste des parties prenantes consultées	36
4 Rapport de participation des parties prenantes	38
5 Informations supplémentaires pour la section 3.2	38
6 Estimation du déficit d'investissement dans le secteur forestier	39
7 Solutions de finance forestière mises en œuvre dans le pays	42
8 Solutions de finance forestière non mises en œuvre dans le pays	43

Liste des tableaux

Tableaux

1	Principales solutions de finance forestière recommandées.	3
2	Objectifs nationaux en lien avec les forêts	6
3	Solutions de finance forestières recommandées pour le pays	19
4	Investissements dans le secteur forestier et principaux déficits d'investissement	40
5	Solutions de finance forestière mises en œuvre dans le pays	42
6	Solutions de finance forestière non mises en œuvre dans le pays	43

Acronymes

AFD	Agence Française de Développement
AGEOS	Agence Gabonaise d'Études et d'Observations Spatiales
ANPN	Agence Nationale des Parcs Nationaux
ART-TREES	Architecture for REDD+ Transactions – The REDD+ Environmental Excellence Standard (Architecture pour les transactions REDD+ – norme d'excellence environnementale REDD+)
BAD	Banque africaine de développement
BIOFIN	Biodiversity Finance Initiative (Initiative pour le financement de la biodiversité)
BM	Banque mondiale
CAFI	Central African Forest Initiative (Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale)
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CIFOR-ICRAF	Centre for International Forestry Research – World Agroforestry (Centre de recherche forestière internationale – Centre mondial de l'agroforesterie)
CLPE	Consentement Libre, Préalable et Éclairé
CNC	Conseil National Climat
DFC	U.S. International Development Finance Corporation (Agence américaine pour le financement du développement international)
DG INTPA	Direction générale des partenariats internationaux (Commission européenne)
DGEPN	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
DUE	Délégation de l'Union européenne
FAO	Food and Agriculture Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FEDD+	Fonds européen pour le développement durable Plus
F4F	Forests for the Future Facility (Mécanisme Forêts pour le futur)
FMI	Fonds monétaire international
FPBG	Fonds pour la Préservation de la Biodiversité du Gabon
FSC	Forest Stewardship Council (Conseil d'intendance forestière)
FVC	Fonds vert pour le climat

GGBI	Global Green Bond Initiative (Initiative mondiale pour les obligations vertes)
HFLD	High Forest, Low Deforestation (forte couverture forestière et faible déforestation)
ICMA	International Capital Market Association (Association internationale des marchés de capitaux)
IFD	Institutions de financement du développement
MEEC	Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat
MEF	Ministère des Eaux et Forêts
METT	Management Effectiveness Tracking Tool (Outil de suivi de l'efficacité de la gestion)
MRV	Measurement, Reporting and Verification (Suivi, Notification et Vérification)
ODD	Objectifs de Développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
PAFC	Pan-African Forest Certification (Système de certification forestière panafricaine)
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSE	Paielements pour services écosystémiques
PSGE	Plan Stratégique Gabon Émergent
RATI	Résultats d'atténuation transférés au niveau international
REDD+	Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts)
SFI	Société financière internationale
SNORF	Système National d'Observation des Ressources Forestières
SNTBG	Système National de Traçabilité du Bois au Gabon
TNC	The Nature Conservancy
TNFD	Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières liées à la nature)
WWF	World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la Nature)
ZES	Zone Économique Spéciale

Introduction

Lancée en 2020 par l'Unité F2 de la direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA F2), la Forests for the Future Facility (F4F) fournit un appui stratégique, technique et politique aux délégations de l'UE et aux pays partenaires pour soutenir la réalisation des objectifs de la politique forestière mondiale de l'Union européenne. Ces objectifs incluent la protection, la gestion durable et la restauration des forêts ainsi que la promotion des chaînes de valeur forestières sans déforestation.

La F4F a été chargée par l'Unité F2 de la DG INTPA de réaliser une évaluation conjointe des mécanismes et instruments de finance forestière en collaboration avec le Centre de recherche forestière internationale – Centre mondial de l'agroforesterie (CIFOR-ICRAF) dans 15 pays. L'objectif de cette évaluation est d'identifier des solutions concrètes et adaptables à grande échelle, et de guider la conception et la mise en œuvre de la future action de l'UE « Financement en faveur des forêts », qui lancera des interventions à l'échelle pilote dans les pays partenaires sélectionnés à partir de juin 2025.

Le présent rapport pays sur le Gabon a été préparé par David Combaz, en sa qualité de consultant international pour le compte de la F4F, sous la supervision technique du CIFOR-ICRAF et avec le soutien opérationnel de la délégation de l'Union européenne (DUE) au Gabon. Il présente une vue d'ensemble du paysage actuel de la finance forestière au Gabon, en passant en revue les mécanismes et instruments financiers existants, en évaluant

leur efficacité et en identifiant leurs faiblesses, leurs contraintes et des pistes d'amélioration. Le rapport propose également des recommandations pour accroître les investissements liés aux forêts conformément aux priorités nationales et aux objectifs de l'UE, pour guider la sélection d'instruments pilotes appropriés et pour soutenir le développement de stratégies de finance forestière.

La collecte de données a eu lieu entre février et juin 2025 et a combiné une revue de la littérature, des entretiens avec les parties prenantes ainsi qu'une table ronde nationale. Deux ateliers étaient initialement prévus en février et en mai, mais les élections présidentielles du 12 avril 2025 ont compliqué l'accès aux responsables gouvernementaux de haut niveau et ont également eu un impact sur la représentation des parties prenantes. À la suite de cela, le calendrier a été revu pour inclure des consultations en distanciel en mars et en avril, complétées par une mission de terrain à Libreville, du 18 au 23 mai. Le 22 mai, une table ronde nationale de consultation a été coorganisée avec l'Initiative pour le financement de la biodiversité (BIOFIN) du PNUD, qui bénéficie également du soutien de la DG INTPA et poursuit avec celle-ci des objectifs convergents. Si les propositions présentées dans le présent document reposent sur des initiatives existantes et s'alignent sur les stratégies nationales du Gabon, elles doivent cependant être considérées comme provisoires et devront faire l'objet d'une validation officielle par le biais de la future mobilisation des parties prenantes.

Conclusions principales

Le secteur forestier du Gabon est sous-financé malgré des engagements stratégiques forts. Des stratégies nationales, telles que le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE), le Plan Opérationnel Gabon Vert (POGV) et le cadre REDD+ national, fixent des objectifs ambitieux en matière de certification forestière, de valorisation au niveau national, d'extension des aires protégées et de neutralité carbone à long terme – des objectifs réaffirmés dans la CDN du Gabon et les informations communiquées à la CCNUCC (par ex. les RBA et les RBT). Les ambitions générales fixées dans ces documents ont été confirmées par des documents de planification ultérieurs, tels que le PNDT (Plan National de Développement pour la Transition) 2024–2026, même si aucun objectif spécifique n'a été précisé pour le secteur forestier. Les investissements réels restent toutefois nettement inférieurs aux efforts requis pour atteindre ces objectifs. Il est difficile d'évaluer avec précision les déficits de financement en raison de la nature fragmentée et incomplète des données. Toutefois, les estimations disponibles font état d'un déficit compris entre 12 et 18 millions de dollars par an dans les sous-secteurs clés.

Plusieurs mécanismes de finance forestière existent, mais ils manquent de cohérence et d'envergure. Des instruments tels que le système de paiements basés sur les résultats au titre de REDD+ et l'échange dette-nature de 2023 ont été déployés, mais il s'agit là de mécanismes isolés et non intégrés dans le cadre plus général de la planification de la finance forestière. D'autres outils potentiellement stratégiques, tels que les crédits de biodiversité, les fonds fiduciaires nationaux et le financement des chaînes de valeur n'en sont encore qu'aux premières étapes de leur développement ou doivent encore être activés.

La finance carbone offre un réel potentiel mais nécessite une meilleure préparation. Le Gabon a atteint le niveau 3 (« Tier 3 ») de reporting pour le carbone forestier et signé un accord historique de paiements basés sur les résultats au titre de l'Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale (CAFI). Cependant, la capacité du pays à accéder aux marchés du carbone de l'Article 6 et à attirer des financements climatiques adaptables à grande échelle se heurte aux lacunes au niveau des cadres juridiques et réglementaires, à des systèmes MRV trop peu développés pour générer des cobénéfices sociaux et dans le domaine de la biodiversité, ainsi qu'à une capacité limitée de mise en œuvre institutionnelle. La participation du secteur privé aux marchés du carbone est toujours freinée par les incertitudes juridiques et l'absence d'accompagnement et de cadre d'orientation.

Le cadre propice au financement privé et au financement mixte est peu développé. Les PME du secteur forestier et les entreprises commerciales durables font face à des obstacles persistants, notamment un accès limité au crédit à long terme, l'absence d'instruments de réduction des risques financiers et l'offre réduite de produits d'investissement vert spécifiquement conçus pour la foresterie, la biodiversité ou les services écosystémiques. Par conséquent, le capital privé demeure en grande partie non mobilisé pour les investissements liés aux forêts.

Les systèmes de crédits pour la biodiversité et les PSE sont en phase initiale de développement mais sont stratégiquement prometteurs. La loi gabonaise de 2014 portant orientation du développement durable fournit une base juridique pour les crédits de biodiversité, et le gouvernement s'est engagé à intégrer la biodiversité dans ses plans économiques

futurs. Cependant, des composantes opérationnelles majeures, telles que les registres, les protocoles MRV et les normes de marché, n'ont pas encore été mises en place. De même, les paiements pour services systémiques (PES) en sont encore au stade de la conception au Gabon alors qu'ils pourraient soutenir la conservation et le partage des bénéfices dans le cadre de la finance carbone ou de la gestion des aires protégées.

Recommandations :

- **Soutenir une réforme fiscale alignée sur les priorités du secteur forestier.** Cette recommandation implique la révision des instruments fiscaux (taxes, exonérations, redevances/droits) pour encourager la gestion durable des forêts, le renforcement de l'étiquetage budgétaire des dépenses liées à la biodiversité et la lutte contre les subventions contreproductives
- **Renforcer la préparation à la finance carbone et au financement climatique.** Le Gabon devrait finaliser des arrêtés clés au titre de sa loi sur le climat, améliorer le MRV dans le domaine social et de la biodiversité, et clarifier les cadres de partage des bénéfices pour améliorer l'accès au financement climatique basé sur les résultats et sur les mécanismes de marché au titre de l'accord de Paris.
- **Structurer un pipeline d'obligations vertes en vue de la mobilisation de la GGBI.** Le Gabon devrait identifier et préparer un portefeuille d'investissements verts et forestiers compatible avec les obligations vertes, incluant des projets de reforestation, d'agroforesterie et d'infrastructures générant des cobénéfices pour la biodiversité.
- **Mettre en place des conditions propices aux systèmes de crédits pour la biodiversité.** Le Gabon devrait mettre en œuvre ses dispositions légales de 2014 sur les crédits de biodiversité, définir les systèmes MRV et de registre, et émettre à l'échelle pilote des crédits à haute intégrité dans les concessions de conservation ou les forêts communautaires.
- **Faciliter le lancement de projets pilotes et la mise en place de mécanismes de réduction des risques pour promouvoir les investissements à impact.** Il convient, à cette fin, d'identifier des *business models* attractifs pour les investisseurs (par ex. PFNL, écotourisme), de mobiliser des financements mixtes pour attirer les capitaux privés et de lancer des projets pilotes de validation ciblant les zones riches en biodiversité et gérées par les communautés.
- **Anticiper les risques susceptibles d'affecter la mise en œuvre.** Le resserrement macro-fiscal, les retards dans le développement des registres et les transitions politiques liées au cycle électoral pourraient ralentir l'adoption, sauf si des mesures précoces de réduction des risques et de continuité institutionnelle sont mises en place.

Chacune de ces solutions exige une assistance technique sur mesure, une réforme institutionnelle et des approches de financement mixte, associant leadership national et soutien de l'UE.

Tableau 1: Principales solutions de finance forestière recommandées.

Solutions de finance forestière	Impact escompté	Soutien nécessaire	Source de financement
Réforme fiscale alignée sur les priorités forestières	Mobilisation accrue des ressources du pays au bénéfice de la gouvernance forestière, de la biodiversité et de la GDF; efficacité budgétaire améliorée	Soutien technique à la révision de la politique fiscale ; rédaction de textes de loi; mise en œuvre de l'étiquetage budgétaire biodiversité et réforme des subventions	Budget national ; appui budgétaire de l'UE ; cofinancement possible du FMI/de la Banque mondiale
Préparation à la finance carbone et au financement climatique	Accès amélioré au financement basé sur les résultats et sur les mécanismes de marché au titre de l'Article 6 ; revenus issus du carbone en augmentation	Finalisation des arrêtés d'exécution de la loi sur le climat ; mise en place d'un système MRV générant des cobénéfices ; renforcement des capacités pour les systèmes de partage des bénéfices et les systèmes de registre, participation du secteur privé aux initiatives pilotes	CAFI; LEAF; FVC; secteur privé, marchés carbone volontaires

Tableau 1: Suite

Solutions de finance forestière	Impact escompté	Soutien nécessaire	Source de financement
Pipeline d'obligations vertes axées sur les forêts pour la GGBI	Mobilisation de capitaux privés et institutionnels pour l'infrastructure forestière et la reforestation	Identification et mise en place de projets ; évaluations d'impact ; développement d'indicateurs ; renforcement des capacités pour l'émission et le reporting .	GGBI; garanties de l'UE ; investisseurs institutionnels
Systèmes de crédits pour la biodiversité	Diversification du financement de la conservation ; financement privé accru pour les aires protégées et l'intendance communautaire	Mise en œuvre légale et institutionnelle du cadre de 2014 ; développement de systèmes MRV et de registre ; conception à l'échelle pilote et vérification	Fonds philanthropiques; investissements privés; marchés volontaires
Mobilisation de capitaux mixtes pour soutenir les entreprises forestières et à impact positif sur la biodiversité	Augmenter les investissements privés dans les chaînes de valeur forestières et liées à la biodiversité (par ex. PFNL, écotourisme, foresterie certifiée, énergie, carbone, transformation du bois, efficacité, etc.) ; diversifier le financement forestier.	Soutien à la préparation de projets et à la structuration des investissements ; assistance technique à la structuration du financement mixte ; promotion de la création d'une fenêtre « entreprise verte » au sein de l'AGADEV, de la CDC, ou du FGIS; dialogue réglementaire; renforcement des capacités.	FGIS; CDC Gabon; plateformes de financement mixte ; UE et IFD partenaires

Aperçu du secteur forestier et écarts de performance

Le Gabon se distingue par l'une des couvertures forestières les plus denses de la planète, les forêts naturelles couvrant 88 % de son territoire – environ 23 millions d'hectares. Ces écosystèmes représentent environ 12 % de la superficie forestière totale du bassin du Congo. Les forêts gabonaises se caractérisent par leur grande intégrité écologique, et abritent une biodiversité d'importance mondiale, avec plus de 10 000 espèces de plantes vasculaires (dont 15 % endémiques) et l'une des dernières populations d'éléphants de forêt, de gorilles et de chimpanzés¹.

Avec un taux annuel de déforestation inférieur à 0,05 % entre 2000 et 2020, le Gabon appartient à la catégorie des pays à forte couverture forestière et faible déforestation (HFLD). Cette performance écologique est soutenue par un solide réseau d'aires protégées, notamment les 13 parcs nationaux créés en 2022, qui couvrent 15 % du territoire national et même 26 % de celui-ci si on inclut les zones tampons et les autres unités de conservation.

3.1 Contribution économique et caractéristiques sectorielles

Le secteur forestier est la **deuxième source** de revenus d'**exportation** du Gabon après le pétrole. Selon la Banque mondiale (2024), il représentait 4,5 % du PIB et employait environ 7 % de la main-d'œuvre formelle en 2022. En 2011, le Gabon a interdit l'exportation de grumes brutes, favorisant ainsi une transition vers la transformation locale. Lancée en 2012, la Zone Économique Spéciale (ZES) de Nkok abrite aujourd'hui plus de 80 entreprises spécialisées dans la transformation du bois et est devenue un pôle pour la

valorisation des grumes. Ces entreprises produisent du contreplaqué, du placage et des produits semi-finis à partir d'okoumé et d'autres essences commerciales (Banque mondiale, 2024)².

L'économie forestière reste cependant tributaire d'un nombre limité d'essences et de procédés de transformation très simples. Les niveaux de certification restent faibles et les investissements au-delà de la filière bois – produits forestiers non ligneux (PFNL), écotourisme ou entreprises basées sur la biodiversité par exemple – sont toujours insignifiants. Les défis logistiques mettent eux aussi à mal la résilience du secteur, tout comme un environnement peu favorable aux PME et l'application variable de la législation dans les concessions (Forest Trends 2024³ et OIBT 2022⁴).

3.2 Objectifs nationaux et écarts de performance dans le secteur forestier

Le Gabon a défini des objectifs ambitieux pour le secteur forestier dans son Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE, 2012)⁵, dans son Plan Opérationnel Gabon Vert (POGV, 2015)⁶, dans ses contributions déterminées au niveau national mises à jour (CDN, 2022)⁷ et dans sa Stratégie nationale REDD+ (SN-REDD,

2 Banque mondiale. (2024). Note de Conjoncture économique du Gabon. Thème spécial : Concevoir des politiques fiscales pour une foresterie durable. documents.worldbank.org

3 Forest Trends (2024). Tableau de bord des risques liés à la légalité du bois : Gabon. www.forest-trends.org

4 OIBT (2022). Revue Biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2021-2022.

5 République Gabonaise (2012). Plan Stratégique Gabon Émergent – Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016.

6 République Gabonaise (2015). Plan Opérationnel Gabon Vert Horizon 2025. Donner à l'Émergence une trajectoire durable.

7 République Gabonaise (2022). Seconde Contribution Déterminée au Niveau National (2e CDN) 2020 – 2025.

1 OFAC (2022). État des Forêts du Bassin du Congo. <https://doi.org/10.17528/cifor/008565>

2022)⁸. L'objectif est d'atteindre la certification FSC/PAFC pour l'ensemble des concessions forestières, de porter à 60 % le taux de transformation du bois au niveau national, d'étendre les aires marines et terrestres protégées pour qu'elles représentent 30 % du territoire et de préserver la neutralité carbone au-delà de 2050 grâce à une séquestration nette d'au moins 100 Mt CO₂ par an. Les documents de planification les plus récents, tels que le PNDT 2024–2026 ne mentionnent aucun objectif précis pour le secteur forestier. En 2024, d'importants déficits de mise en œuvre persistent dans tous les domaines, en dépit de ces engagements. Seulement 30 % des forêts industrielles sont certifiées et le système national de traçabilité (SNTBG) n'est toujours que partiellement opérationnel. Les activités de transformation du bois continuent de se concentrer principalement dans la ZES de Nkok, les activités de diversification ou de transformation étant des plus limitées en-dehors de ce pôle. Si les aires terrestres protégées couvrent à présent 22,7 % du territoire, et les aires marines protégées entre 26 et 27 %, les plans pour

la biodiversité restent obsolètes et insuffisamment financés. Le développement de produits forestiers non ligneux (PFNL) est toujours marginal et informel ; ce secteur se caractérise par des chaînes de valeur peu structurées et l'absence de cadre opérationnel de partage des bénéfices. Même si le Gabon constitue toujours un puits net de carbone, des instruments clés, tels que le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) et le Système National d'Observation des Ressources Forestières (SNORF) ne sont qu'en partie déployés. Quant à l'infrastructure légale de la finance carbone, elle n'est pas encore achevée. Une mise en œuvre efficace se heurte toujours à des contraintes institutionnelles — telles que des mandats redondants, une mauvaise coordination interagence, des effectifs techniques limités et l'absence d'un système numérique intégré.

Le Tableau 2 ci-dessous résume les principaux objectifs nationaux, le statut actuel et les contraintes sous-jacentes. Une analyse plus détaillée est proposée à l'Annexe 5.

Tableau 2: Objectifs nationaux en lien avec les forêts

Domaine	Objectifs	Statut actuel	Contraintes
Gestion durable & certification	Certification FSC/PAFC pour 100 % des concessions ; système national de traçabilité du bois (SNTBG) opérationnel ; généralisation de l'exploitation forestière à impact réduit (EFIR-C) ^a .	Environ 2,5 millions d'ha certifiés (<30 % des ~14 millions d'hectares de forêts industrielles) ; SNTBG créé en oct. 2023 et déployé partiellement (par ex. Tracer-Nkok).	Coûts élevés ; capacités institutionnelles limitées.
Transformation locale du bois	60 % de la production transformée au niveau local ; diversification vers les essences secondaires et les produits à forte valeur ajoutée; objectif de 300 000 emplois dans l'économie forestière ^b .	Transformation < 60 %, principalement concentrée dans la ZES de Nkok; peu d'emplois et de diversification.	Manque d'investissement en-dehors de la ZES ; infrastructures peu développées et exportations peu compétitives.

suite à la page suivante

8 République Gabonaise (2022). Stratégie Nationale REDD+ du Gabon.

Tableau 2: Suite

Domaine	Objectifs	Statut actuel	Contraintes
Aires protégées & biodiversité	Étendre les aires protégées pour qu'elles représentent 30 % du territoire terrestre et marin du pays; renforcer l'ANPN et les zones-tampons/transfrontalières ; soutenir l'écotourisme.	Environ 22,7 % des aires terrestres et 26 à 27 % des aires marines font l'objet d'une protection officielle. L'ANPN a renforcé la capacité de surveillance, notamment au titre des cadres PFP et CAFI, mais la coordination transfrontalière et le financement à long terme restent limités.	Les zones tampons sont insuffisamment développées et ne sont pas mises en œuvre systématiquement ; coordination limitée avec les organismes de conservation des pays voisins ; écotourisme toujours à petite échelle, avec peu d'impact socioéconomique.
PFNL & moyens de subsistance	Générer 80 milliards de francs CFA/an (~12,2 millions d'euros) et créer 2 000 emplois d'ici 2025; structurer les chaînes de valeur (cosmétiques, huiles, produits alimentaires). ^d	Secteur toujours marginal et informel, peu de chaînes de valeur structurées, soutien technique limité.	Capacités techniques limitées, financement insuffisant et difficultés d'accès aux marchés formels.
Climat & carbone	Rester neutre en carbone (>2050); séquestration, soumise à des conditions de ≥ 100 Mt CO ₂ nettes ^e .	Le Gabon reste un puits net de carbone; le SNORF et le PNAT sont encore incomplets.	Absence de cadre de gouvernance et infrastructure de finance carbone peu développée.
Gouvernance transversale	Clarifier les mandats institutionnels, renforcer la coordination et permettre le partage systématique de données pour la planification, l'octroi de permis et le MRV. Une coordination renforcée permettrait d'améliorer la mise en œuvre de plus de 150 millions d'euros dans les programmes publics forestiers prévus pour la période 2022–2028 ^f et soutiendrait la préparation à l'Article 6 .	La coordination entre une série d'administrations (CNC, MEF, MECCHF, DGEF, DGEPN, ANPN, AGADEV, etc.) reste ponctuelle, avec peu de personnel dans l'économie forestière et pour le MRV; pas de système informatique centralisé pour l'échange de données en temps réel.	Mandats redondants, pénuries de capacités et infrastructure numérique peu développée font obstacles à une mise en œuvre efficace.

Notation :

- a Par POGV/PSGE (politique incitative), par SN-REDD (EFIR-C) et par arrêté ministériel pour le SNTBG
- b Par POGV/PSGE (transformation locale) et par SN-REDD (création d'emplois)
- c Par SN-REDD et 2e CDN
- d Par POGV/PSGE
- e Par 2e CDN
- f Tel qu'estimé sur la base des chiffres rendus publics : FONAB, subvention au titre de la CAFI 2, programme d'investissement forestier, PROFOR-UE, programme de paysages climato-intelligents, etc.

Niveaux actuels de financement et d'investissement

Cette section présente une évaluation actualisée de la finance et de l'investissement dans le secteur forestier du Gabon, en se concentrant sur quatre domaines prioritaires : la gestion durable des forêts, l'industrie forestière, la protection des forêts et la gestion des aires protégées. L'analyse intègre les données sur les dépenses publiques, les flux financiers internationaux et les besoins d'investissement basés sur des indicateurs de référence (« benchmarks ») régionaux. Elle s'appuie principalement sur les contributions/informations techniques issues du processus BIOFIN (PNUD, 2024)⁹, de l'initiative ASA de la Banque mondiale (SalvaTerra, 2025)¹⁰ et de la cartographie des flux internationaux réalisée en 2024 par l'OFAC (OFAC, 2024)¹¹.

Cette évaluation couvre la période 2018–2024 et se concentre sur les financements publics inscrits au budget et sur l'aide publique au développement, avec certaines limites étant donné que le marquage budgétaire pour la biodiversité est en phase pilote et que le Gabon n'a pas encore adopté de comptes du capital naturel ni finalisé de plan de financement pour la biodiversité. Les contributions hors budget provenant des ONG et du secteur public sont prises en compte lorsque des données existent, mais elles restent en grande partie non documentées.

4.1 Recettes publiques et dépenses nationales

En 2023, le secteur forestier gabonais a généré 41,9 milliards de francs CFA de recettes fiscales, ce qui représente 0,3 % du PIB et 1,5 % des recettes publiques. Ces recettes proviennent essentiellement des taxes foncières, des droits sur les exportations de bois et des redevances basées sur la superficie. Bien que ces chiffres confirment l'importance fiscale de l'industrie du bois, la contribution de ce secteur reste marginale, en comparaison avec celle des industries extractives. En 2023 toujours, les exportations de bois transformé ont atteint 432 millions de dollars, contre 2,95 milliards de dollars pour les exportations de manganèse, ce qui souligne le poids disproportionné du secteur minier dans le commerce extérieur et les finances publiques du Gabon (Banque mondiale 2024)^{12,13}.

Au cours de la période de 2018 à 2022, les **dépenses publiques liées à la biodiversité se sont élevées en moyenne à 31 milliards de francs CFA par an**, ce qui représente environ 0,6 % des dépenses nationales. Ces dépenses ont couvert les fonctions de base, telles que la mise en œuvre des politiques publiques, la surveillance réglementaire et le suivi au titre des programmes budgétaires « Gestion durable de l'eau et des forêts » et « Conservation de la biodiversité » (PNUD, 2024). Toutefois, cette enveloppe ne

9 PNUD (2024). Analyse des dépenses pour la biodiversité au Gabon – version 1. Initiative pour le financement de la biodiversité [non publié].

10 SalvaTerra (2025). Assessing and Supporting Readiness and Developing Roadmaps for Climate Finance and Carbon Markets for the Congo Basin Forests. (Évaluer et soutenir la préparation et développer des feuilles de route pour le financement climatique et les marchés du carbone pour les forêts du bassin du Congo). Rapport d'évaluation Gabon – Mars 2025. Banque mondiale [non publié]

11 OFAC (2024). Mapping of international funding flows to support the forest and environment sectors in Central Africa. An update. (Cartographier les flux financiers internationaux pour soutenir les secteurs forestiers et de l'environnement en Afrique centrale. Mise à jour). www.cifor-icraf.org

12 Banque mondiale. (2024). Gabon exports of sawn or chipped wood (HS 440799) in 2023. (Exportations gabonaises de bois scié ou de bois en copeaux – HS 440799 – en 2023). Système mondial intégré de données commerciales-World Integrated Trade Solution ou WITS. Consulté le 10 juillet 2025 sur : <https://wits.worldbank.org/trade/comtrade/en/country/GAB/year/2023/tradeflow/Exports/partner/ALL/product/440799>

13 Banque mondiale. (2024). Gabon exports of manganese ores and concentrates (HS 260200) in 2023. (Exportations gabonaises de minerais et de concentrés de manganèse – HS 260200 – en 2023). Système mondial intégré de données commerciales-World Integrated Trade Solution ou WITS. Consulté le 10 juillet 2025 sur : <https://wits.worldbank.org/trade/comtrade/en/country/GAB/year/2023/tradeflow/Exports/partner/ALL/product/260200>

distingue pas les dépenses récurrentes des dépenses d'investissement, et ne reflète pas non plus les taux de décaissement réels au niveau opérationnel.

Le soutien à la gestion durable des forêts s'est principalement limité à la supervision des concessions et au déploiement initial du système de traçabilité SNTBG. Ce système lancé à l'échelle pilote avec le soutien de la CAFI et de l'AFD est toujours insuffisamment financé pour être mis en œuvre à l'échelle nationale (CAFI, 2024¹⁴; SalvaTerra, 2025). Aucune ligne budgétaire dédiée à la reforestation ou à la restauration forestière n'a été identifiée durant cette période, malgré les objectifs inscrits dans les documents de planification nationale. De même, le gouvernement n'a mobilisé aucun instrument de finance publique et aucune subvention pour soutenir les chaînes de valeur des PFNL, bien que la BIOFIN y voit une priorité pour de futures réformes (PNUD, 2024).

Dans le secteur forestier industriel, **les investissements publics se concentrent dans la Zone Économique Spéciale (ZES) de Nkok**, par le biais de partenariats public-privé avec des entités telles que ARISE IIP et de financements de la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) et de l'Africa Finance Corporation. Aucune facilité de crédit nationale ou dispositif public de mesures incitatives ciblant spécifiquement les entreprises de transformation du bois n'a été identifié en-dehors de la zone de Nkok.

Les activités axées sur la **protection des forêts** relèvent toujours des budgets généraux des ministères et ne bénéficient pas de fonds affectés. Le soutien opérationnel à l'application de la loi forestière est limité et est largement tributaire d'initiatives pilotes financées par les bailleurs de fonds. La CAFI and le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (*Forest Carbon Partnership Facility*, FCPF) ont contribué à hauteur d'environ 2 millions de dollars aux activités de traçabilité et de préparation REDD+, notamment au renforcement des capacités et à la production de manuels (OFAC, 2024; SalvaTerra, 2025). Le soutien budgétaire national demeure néanmoins insuffisant pour garantir une mise en œuvre durable.

Les **aires protégées** sont gérées par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), qui reçoit des dotations annuelles de l'État ainsi que des contributions des bailleurs de fonds. Toutefois, les

montants exacts des transferts internes ne sont pas systématiquement publiés. Les recettes générées par l'écotourisme sont négligeables et aucun mécanisme opérationnel n'a encore été mis en place en vue du réinvestissement de ces fonds dans la gestion des parcs. L'absence d'un fonds fiduciaire dédié ou de ligne budgétaire spécifique limite la pérennité financière (PNUD, 2024).

4.2 Finance publique internationale

Entre 2008 et 2022, le **Gabon a reçu environ 160 millions de dollars au titre de l'aide publique au développement internationale liée aux forêts et à la biodiversité**, soit 7,2 % du total pour l'Afrique centrale (OFAC, 2024). La CAFI, La Banque mondiale, le FEM, l'Union européenne (UE) ainsi que des bailleurs bilatéraux, comme la Norvège et la France, comptent parmi les principaux contributeurs.

Au titre de la CAFI 2, le Gabon s'est vu allouer 12,4 millions de dollars pour l'amélioration de la gestion forestière, la foresterie communautaire et le suivi. Cependant, seulement 2,3 millions de dollars avaient été décaissés début 2024 (CAFI 2024). Par ailleurs, la CAFI s'était engagée à verser 14 millions de dollars pour la gestion des aires protégées entre 2017 et 2022, mais plus de 10 millions de dollars de ce montant n'ont pas encore été dépensés. Les besoins opérationnels de l'ANPN (logistique, personnel, infrastructures) sont toujours largement couverts par le biais d'un soutien fragmenté et souvent tardif des bailleurs de fonds (PNUD, 2024 ; CAFI, 2024).

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier a libéré une enveloppe supplémentaire de 1,9 million de dollars pour la préparation REDD+. L'AFD, au titre du financement de la CAFI, a déployé des investissements clés dans la surveillance des forêts (SNORF) et la planification de l'affectation des terres (PNAT), à hauteur d'un montant total de 18,4 millions de dollars. Début 2024, la CAFI avait approuvé une enveloppe d'un montant de 58,3 millions de dollars répartis sur neuf projets au Gabon, dont 50,7 millions ont été transférés et seulement 24,4 millions décaissés, soit un taux moyen d'exécution de 42 % (CAFI, 2024).

Depuis 2014, l'Union européenne a débloqué au moins 30 millions d'euros sous forme de subventions directes à l'ANPN (≈ 20,5 millions d'euros au titre du programme

14 CAFI (2024). Gabon projects gateway data as of February 2024 (Données du portail des projets gabonais en février 2024) [non publié]

PAGOS pour la gouvernance des aires protégées ; $\approx$ 7 millions d'euros pour le soutien opérationnel aux parcs nationaux de Mayumba, Lope et Waka entre 2017 et 2021, au titre du programme ECOFAC 6 ; $\approx$ 3,2 (millions d'euros) pour le soutien opérationnel aux parcs nationaux de Mayumba, Lope et Waka pour la période 2025-2028, au titre du programme NaturAfrica). L'ANPN bénéficie également d'autres sources de financement (de la CAFI et des É.-U. jusqu'en 2024), qui viennent probablement compléter ces enveloppes. Le soutien de l'UE se concentre également sur la chaîne de valeur forestière (biodiversité, concessions forestières certifiées, traçabilité, essences de bois moins connues - LKTS - et PFNL), notamment par le biais de son nouveau programme forestier national financé à hauteur de 9 millions d'euros et de son programme mondial de gouvernance des forêts et des chaînes de valeur (2025-2030).

Les résultats au niveau des projets sont mitigés.

Le projet PNAT-SNORF, mis en œuvre par l'AFD, est le plus avancé puisque 97 % de son enveloppe de 18,4 millions de dollars ont été décaissés dans les délais. En revanche, le projet axé sur la gestion forestière et la certification, sous la direction de TNC, n'a mobilisé que 6 % de son budget de 7 millions de dollars. Le projet en faveur des aires protégées géré par le PNUD n'a dépensé que 10 % de son enveloppe de 9 millions de dollars, alors que sa date de fin initialement prévue en 2023 est dépassée. D'autres projets, tels que l'initiative « Human-Elephant Coexistence » (Des éléphants et des hommes) mise en œuvre par WCS (10 millions de dollars), n'avaient déclaré aucune dépense au début de l'année 2024, alors que la période de mise en œuvre se termine en 2025 (CAFI 2024). Aucune explication détaillée n'est disponible, mais la lenteur des décaissements est probablement due aux défis habituels, tels que la complexité des règles de passation de marchés, la capacité administratives limitée et les retards dans le respect des exigences

des bailleurs de fonds. La coordination entre les partenaires et les changements institutionnels peuvent également jouer un rôle.

4.3 Estimations préliminaires des besoins d'investissement

Le Gabon n'a pas encore publié de plan pour le financement de la biodiversité ni d'estimations d'investissement spécifiques au secteur. L'Évaluation des besoins financiers de la biodiversité de la BIOFIN, qui vise à fournir une analyse structurée des coûts dans les secteurs liés aux forêts, est en cours d'élaboration (PNUD, 2024). Les données disponibles s'appuient donc sur des approximations régionales ou mondiales.

Selon le Global Challenge Programme on Forests (GCP-F) de la Banque mondiale, il faudrait investir environ 40 milliards de dollars par an dans la création de plantations forestières et de forêts industrielles à régénération naturelle en Afrique, auxquels s'ajoutent 25 milliards de dollars par an pour les secteurs et domaines connexes (Banque mondiale, 2024)¹⁵. En ce qui concerne les aires protégées, les normes d'investissement par hectare et les outils de calcul des coûts basés sur le METT sont largement utilisés dans des pays comparables ; ils n'ont cependant pas été utilisés pour le Gabon. En l'absence d'indicateurs de référence nationaux, il n'est pas encore possible de quantifier de manière fiable les déficits d'investissement dans ces secteurs.

Une estimation approximative du déficit d'investissement, fondée sur des hypothèses solides et des outils d'agrégation et d'interprétation des données assistés par l'IA, a été réalisée, mais la marge d'incertitude est élevée. Cette estimation est disponible (avec les détails méthodologiques) à l'Annexe 6.

¹⁵ Banque mondiale. (2024). Résumé conceptuel du programme GCP-F: Économies forestières durables du bassin du Congo. Washington, DC, Groupe de la Banque mondiale.

Solutions et instruments de finance forestière

5.1 Solutions et instruments de finance forestière mis en œuvre dans le pays

Le Gabon a mis en place un ensemble restreint mais diversifié de mécanismes de finance forestière, dont le degré de maturité, d'efficacité et d'intégration institutionnelle varie. La **finance publique**, notamment les allocations budgétaires directes et les incitations fiscales ciblées, a joué un rôle essentiel dans le renforcement de la gouvernance forestière et la promotion de la certification. Cependant, sa portée reste limitée et elle est parfois alignée de manière incohérente sur les objectifs environnementaux.

Le Gabon se distingue à l'échelle mondiale par son adoption précoce des mécanismes **REDD+ juridictionnel et de finance carbone**, qui lui ont permis d'obtenir d'importants paiements basés sur les résultats. Si ces paiements ont été jusqu'ici limités (17 millions de dollars), les revenus potentiels pourraient dépasser 100 millions de dollars à très court terme. Cependant, le cadre réglementaire n'inclut pas encore les instruments nécessaires pour élargir la participation aux acteurs locaux et privés.

Les **instruments « dette-nature »** ont également généré des volumes de financement considérables. L'Accord de Conversion de la Dette avec la France a permis d'affecter environ 60 millions d'euros à des programmes forestiers. Plus récemment, l'émission Blue Bond de 2023, soutenue par The Nature Conservancy et la U.S. International Development Finance Corporation, a refinancé 436 millions de dollars de dette souveraine et devrait générer entre 125 et 160 millions de dollars sur 15 ans pour la conservation forestière et marine.

Des initiatives plus récentes, telles que le Projet de financement pour la permanence (PFP) et son Fonds pour la Préservation de la Biodiversité au Gabon (FPBG), ne sont pas encore mises en œuvre mais offrent un cadre prometteur au financement à long terme et lié à la performance de la conservation. Ces instruments pourraient soutenir de futures solutions de financement mixte. D'une manière générale, l'architecture gabonaise de finance forestière évolue, mais elle gagnerait à être mieux intégrée et plus inclusive et à bénéficier d'un développement réglementaire capable de soutenir sa mise à l'échelle et son alignement sur les objectifs climatiques et de biodiversité mondiaux.

Dans les sous-sections qui suivent, nous examinons tous ces instruments un par un, en décrivant leur statut actuel et les contraintes. Un résumé de ces solutions est également proposé à l'Annexe 7.

Finance publique

Les mécanismes de finance publique dans les secteurs forestier et de la biodiversité comprennent principalement les allocations budgétaires directes aux institutions environnementales et les mesures incitatives fiscales visant à promouvoir les pratiques durables, en particulier dans l'industrie du bois. Le gouvernement utilise une combinaison d'incitations fiscales et de taux d'imposition différenciés pour encourager et promouvoir les activités forestières durables certifiées et la transformation du bois au niveau national. Ces mesures ciblent principalement les exploitants forestiers industriels et les investisseurs dans l'industrie du bois.

Les dépenses publiques sont allouées au titre de la mission « Gestion forestière et protection

de l'environnement » et financent les activités du ministère de l'Eau et des Forêts, de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) et d'institutions connexes. Selon les premiers résultats de l'Analyse des dépenses de biodiversité réalisée par la BIOFIN, qui couvre la période de 2018 à 2022, ces allocations s'élèveraient à environ 11,56 milliards de francs CFA par an (environ 17,6 millions d'euros), soit environ 0,6 % de l'ensemble des dépenses publiques au cours de cette période. Les politiques fiscales du pays en faveur de la foresterie incluent une redevance basée sur la superficie qui encourage la foresterie durable en appliquant des taux d'imposition plus favorables aux zones de concession certifiées. En outre, les exportations de bois à haute valeur ajoutée bénéficient de droits d'exportation à taux réduit afin de promouvoir l'industrie locale de transformation/valorisation. Le projet de loi de finances de 2024 établit en outre une distinction entre les taux d'imposition basés sur la superficie en fonction du statut de certification :

- 300 francs CFA par hectare pour les concessions en gestion durable certifiées FSC ou PEFC/PAFC.
- 600 francs CFA par hectare pour les concessions certifiées légalement.
- 1 000 francs CFA par hectare pour les concessions non certifiées.

Outre ces taux différenciés d'imposition basés sur la superficie, le cadre de politique fiscale du Gabon inclut des exonérations de la TVA et des mécanismes de remboursement visant à soutenir la compétitivité industrielle. Ces remboursements de TVA ne sont pas liés aux résultats en matière de durabilité : ils relèvent de dispositions fiscales générales qui s'appliquent à tous les secteurs et qui suivent la règle de base de remboursement de la TVA payée sur les intrants. Selon l'UFIGA (Union des filières industrielles du Gabon), le gouvernement doit actuellement environ 13 milliards de francs CFA en remboursements de TVA impayés aux membres de l'union, qui représentent environ 40 % du secteur. Ces arriérés suscitent des inquiétudes quant au fait que tous les remboursements ne seront pas effectués et affectent déjà la capacité des entreprises à honorer leurs obligations opérationnelles et sociales.

Si la finance publique et les mesures incitatives fiscales ont joué un rôle déterminant dans l'extension de la certification en matière de durabilité et ont réellement soutenu l'industrialisation du secteur du bois, ces dépenses restent modestes par rapport

à la contribution du secteur au PIB. En outre, les Perspectives économiques mondiales 2024 de la Banque mondiale identifient diverses incohérences dans les politiques fiscales, telles que des mesures fiscales incitatives en faveur de l'agriculture non durable, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les objectifs forestiers et d'autres objectifs environnementaux.

Dans un contexte de pression croissante sur les finances publiques et de mauvaises performances économiques du secteur forestier et du bois, il est difficile de trouver un compromis entre efficacité des mesures incitatives fiscales et amélioration de la perception des recettes. La solution est d'améliorer l'efficacité et la durabilité de la finance publique dans le secteur forestier.

Marchés du carbone et finance carbone

Le Gabon a développé un cadre de finance carbone ambitieux, centré sur REDD+ et le crédit carbone à l'échelle juridictionnelle. L'approche du pays est ancrée dans des politiques nationales, telles que la Stratégie REDD+ (2022) et la loi sur le climat (2022), les dispositions techniques de mise en œuvre reposant sur un système national de surveillance des forêts de niveau 3. (SNORF). Le Système d'information sur les mesures de sauvegarde (*Safeguard Information System*, SIS) a déjà été développé et devrait être déployé prochainement.

L'architecture de la finance carbone est axée sur la monétisation des réductions des émissions et le maintien du stock de carbone forestier, conformément aux Articles 5 et 6 de l'accord de Paris. Le Conseil National Climat (CNC) est l'actuel point focal de la CCNUCC. Dans le même temps, l'Agence Gabonaise pour le Développement de l'Économie verte (AGADEV), qui a été créée récemment, dispose d'un mandat formel pour la monétisation et la mise sur le marché ; elle remplace le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) précédemment investi de cette mission. Le cadre de gouvernance des marchés du carbone et du financement climatique est en cours de révision sous l'autorité du ministère en charge du climat et de l'environnement (MEEC). Ce processus devrait aboutir à la nomination d'une Autorité nationale désignée (AND) pour les autorisations relevant de l'Article 6 et (avec un peu de chance), à l'accréditation d'au moins une institution nationale auprès du Fonds vert pour le climat (FVC).

Le cadre actuel s'applique aux émissions à l'échelle nationale et privilégie les paiements basés sur les résultats (PBR) au niveau juridictionnel, gérés par l'intermédiaire d'institutions nationales. Depuis 2021, le Gabon a reçu un montant de 17 millions de dollars dans le cadre d'un accord à hauteur de 150 millions de dollars avec la Norvège, au titre de la CAFI, pour les réductions vérifiées des émissions réalisées en 2016 et 2017, au prix unitaire de 5 dollars par tonne équivalent CO₂. Une seconde tranche de réductions des émissions (période 2018-2022) est en cours de révision par ART-TREES ; la certification de cette tranche devrait aboutir au prix plus avantageux de 10 dollars par tonne équivalent CO₂, soit un potentiel total de financement supérieur à 100 millions de dollars.

À ce stade, les segments infranationaux ou au niveau des projets ne sont pas encore autorisés ni mis en œuvre, et le développement de projets privés se heurte actuellement à l'incertitude réglementaire et à l'absence de règles de *nesting* (articulation entre les différents niveaux). Aucun crédit carbone volontaire n'a été émis à ce jour. L'absence d'instruments juridiques pour la mise en œuvre de la loi sur le climat de 2022 est ici le principal problème.

Trois instruments juridiques font particulièrement défaut. Premièrement, aucun arrêté définissant la propriété et la transférabilité des crédits carbone n'a encore été adopté, d'où une incertitude juridique quant à la question du détenteur des droits relatifs aux réductions et aux absorptions des émissions. Deuxièmement, l'absence de cadre réglementaire régissant le partage des bénéfices et la répartition des recettes empêche la mise en place de flux financiers transparents entre les institutions nationales et les parties prenantes locales. Troisièmement, il n'existe aucun arrêté précisant les procédures d'enregistrement des projets, et aucune disposition ne régit l'imbrication des activités de projet dans le système national. Toutes ces lacunes font obstacle au développement d'initiatives privées ou infranationales et à l'accès aux marchés volontaires du carbone ou aux marchés du carbone relevant de l'Article 6. La révision en cours du code forestier offre toutefois l'occasion de régler certaines de ces questions réglementaires.

Échanges dette-nature et prêts liés à la performance en matière de durabilité

Les échanges dette-nature (*Debt-for-nature swaps*, DFNS) convertissent ou refinancent la dette souveraine

en échange d'investissements nationaux dans la préservation de l'environnement. Ces instruments ont un double objectif : alléger la pression fiscale et générer des financements durables pour réaliser les objectifs climatiques et de biodiversité.

Le Gabon est l'un des rares pays d'Afrique à disposer de deux mécanismes importants alignés sur les DFNS : l'Accord bilatéral de Conversion de la Dette avec la France, axé sur la gouvernance forestière, et la transaction Blue Bond (« obligation bleue ») de 2023 soutenue par TNC, axée sur la protection de l'environnement marin.

L'**Accord de Conversion de la Dette (ACD)**, en vigueur depuis 2008, a réorienté 60 millions d'euros de la dette bilatérale du Gabon à l'égard de la France vers des investissements publics forestiers, par le biais d'un mécanisme de subvention géré par l'Agence Française de Développement (AFD). Bien qu'il ne soit pas formellement défini comme un échange dette-nature, cet accord s'aligne entièrement sur ses principes. En ce qui concerne les axes thématiques, l'accord soutient la gestion durable des forêts, le contrôle institutionnel, la protection de la biodiversité et le développement du secteur forestier.

La sélection et la gouvernance du programme sont assurées conjointement par l'AFD et les autorités gabonaises, principalement le ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat (MEEC) et le ministère de l'Eau et des Forêts (MEF). La mise en œuvre est assurée par des institutions publiques nationales et des partenaires techniques, sans la participation du secteur privé. Des fonds ont été affectés à de nombreux programmes, notamment :

- Soutien à la chaîne de valeur forêt-bois (PAFFB – 5,8 millions d'euros)
- Répression de la criminalité liés à la faune sauvage (10 millions d'euros)
- Valorisation des aires protégées près de Libreville (11 millions d'euros)
- Surveillance de la gestion forestière (12 millions d'euros)
- Développement du secteur national du bois (1,5 million d'euros)
- Infrastructure satellitaire via l'AGEOS (9 millions d'euros)

La transaction « **Blue Bond** », coordonnée avec The Nature Conservancy (TNC) a pris la forme de l'émission d'une nouvelle obligation souveraine de 500 millions de dollars en vue du refinancement d'une dette en euro-obligations de 436 millions de dollars qui se négociait en-dessous du pair. Grâce à cette restructuration, le Gabon a pu racheter avec une décote sa dette commerciale plus coûteuse et la remplacer par un instrument à plus long terme et moins coûteux. Cette transaction a permis au pays de réduire efficacement les obligations annuelles de service de la dette et de libérer une marge de manœuvre budgétaire estimée à 125-160 millions de dollars sur une période de 15 ans (TNC, 2023¹⁶; Bloomberg, 2023¹⁷).

Bien que structurée formellement comme une émission obligataire, cette opération est considérée comme une forme moderne d'échange dette-nature. Le « mécanisme de conservation » au cœur de cette opération réside dans l'obligation contractuelle pour le gouvernement gabonais d'affecter les économies réalisées sur le service de la dette à un fonds dédié à la conservation. Ce fonds est utilisé pour financer l'expansion et la gestion des aires marines protégées (AMP), renforcer le contrôle des zones de pêche et soutenir la résilience des écosystèmes côtiers. Ces allocations ne sont pas volontaires : elles constituent des éléments juridiquement contraignants des clauses des obligations, et rendent donc les engagements en matière de conservation exécutoires en vertu du droit financier international.

L'opération a été souscrite par la Bank of America et assortie d'une garantie d'assurance contre les risques politiques de 500 millions de dollars de l'U.S. International Development Finance Corporation (DFC). Grâce à cette garantie, le Gabon a pu obtenir des conditions de financement réellement avantageuses compte tenu de sa notation de crédit spéculative. Le fonds de conservation est géré par une structure de gouvernance indépendante du contrôle budgétaire du gouvernement et soumis à des audits de tierce partie et à une surveillance environnementale. Le respect

des objectifs de conservation est vérifié en externe, et tout manquement aux obligations peut entraîner des sanctions ou le déclenchement de mécanismes d'application prévus dans le contrat obligataire.

Ces deux mécanismes offrent un financement durable et prévisible dédié à la conservation et reflètent le leadership du Gabon en matière de financement souverain lié à la nature. Cependant, des défis subsistent :

- **Transparence**: La publication d'informations sur les flux financiers, les dispositions en matière de gouvernance et les résultats en matière de conservation reste limitée.
- **Inclusivité** : Les deux mécanismes sont structurés selon une approche descendante, avec une implication formelle des communautés locales ou des acteurs de la société civile extrêmement limitée.
- **Suivi de la performance** : Aucun des deux instruments n'est solidement intégré dans des cadres de décaissements basés sur les résultats, ce qui limite la redevabilité concernant l'impact environnemental.

Malgré ces limites, les deux « swaps » offrent de réelles opportunités de réplication et d'intégration dans les stratégies gabonaise de financement climatique et de la biodiversité. Ils peuvent servir de plateformes pour combiner des ressources supplémentaires, tester des mécanismes de partage des bénéfices et s'aligner sur les marchés émergents du crédit carbone et de biodiversité.

Fonds forestiers nationaux ou fonds fiduciaires pour la conservation

Le Gabon met actuellement en place un mécanisme de financement à long terme de la conservation par le biais du **Projet de Financement pour la Permanence (PFP)** financé par le **Fonds pour la Préservation de la Biodiversité du Gabon (FPBG)**. Ce fonds fiduciaire national pour la conservation, initialement créé pour gérer les revenus de l'échange dette-nature « Blue Bond », vise à assurer un financement permanent, lié à la performance, pour la gestion des aires protégées du Gabon. Il sert également de plateforme pour tester à l'échelle pilote des instruments innovants de finance forestière (FPBG 2024)¹⁸.

16 The Nature Conservancy (TNC). (2023). TNC announces debt conversion for ocean conservation in Gabon. (TNC annonce une solution de conversion de la dette au profit de la conservation des océans au Gabon). <https://www.nature.org/en-us/newsroom/tnc-announces-debt-conversion-for-ocean-conservation-in-gabon/>

17 Roumeliotis, G. (2023). Gabon wraps up \$500 million debt-for-nature swap. (Le Gabon conclut un échange dette-nature de 500 millions de dollars). Bloomberg. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2023-08-15/gabon-wraps-up-500-million-debt-for-nature-swap>

18 FPBG (2024). Qui Sommes-Nous ? Fonds pour la Préservation de la Biodiversité du Gabon. Consulté sur fpbg.org

Le PFP repose sur une architecture à deux fonds, composée d'un fonds de dotation et d'un fonds de transition. Le fonds de dotation sera capitalisé de façon à générer des rendements annuels stables destinés à couvrir les coûts de base de la conservation pour une durée illimitée. Le fonds de transition a quant à lui pour objectif de fournir un financement relais durant les dix premières années de mise en œuvre afin que le système puisse être totalement opérationnel avant la phase à partir de laquelle il dépendra exclusivement des revenus générés par le fonds de dotation et/ou des engagements budgétaires publics. Les deux fonds sont gérés par le FPBG, qui a été créé sous la forme d'une entité juridique indépendante au Gabon et aux États-Unis (en tant qu'organisation à but non lucratif 501(c)(3)) afin de faciliter le financement et la surveillance au niveau international (TNC, 2024)¹⁹.

Le FPBG n'est pas encore pleinement opérationnel, mais sa structure juridique et ses organes de gouvernance sont déjà bien développés. Les organes de gouvernance du fonds incluent un conseil multipartite composé de représentants du gouvernement du Gabon (MEF, ANPN, MEEC), de bailleurs de fonds internationaux (FEM, PNUD, TNC) et d'acteurs de la société civile. Des dispositions spécifiques sont en cours d'examen en vue d'une représentation des Peuples autochtones et Communautés locales (PACL)(WWF, 2024)²⁰.

L'objectif initial de capitalisation du PFP est d'environ 60 millions de dollars, promis au titre du « paquet pays » (Gabon) présenté lors du One Forest Summit de 2023 et officialisé lors de la 6^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP16) qui s'est tenue en 2024. L'initiative est financée par les bailleurs suivants : le gouvernement français, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que des institutions philanthropiques, placés sous la coordination de The Nature Conservancy dans le cadre du partenariat Enduring Earth (TNC, 2024). Ces fonds soutiendront la stratégie pour la biodiversité du Gabon et son engagement à atteindre l'objectif « 30 % d'ici 2030 » au titre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, avec un portefeuille couvrant :

- 24 000 km² d'aires protégées terrestres,
- 8 000 km² d'aires protégées marines,
- 4 800 km de corridors d'eau douce.

Le FPBG financera un large éventail d'activités de conservation, y compris les coûts opérationnels de base de la gestion des aires protégées, de la surveillance de la biodiversité, de la conservation basée sur les communautés et de l'atténuation du conflit entre l'homme et la faune sauvage (*human-wildlife conflict*, HWC). Une innovation majeure réside dans l'intégration de stratégies axées sur les PACL dans les critères d'attribution des fonds, en particulier dans les zones rurales et les lisières forestières où les pressions liées à la conservation se superposent aux besoins liés aux moyens de subsistance (TNC, 2024).

L'un des principaux défis est la préparation opérationnelle du fonds. Bien que l'entité juridique soit enregistrée, le fonds n'alloue pas encore de ressources. Des tâches essentielles restent à accomplir, notamment la finalisation des protocoles de gouvernance, la formalisation des procédures d'octroi de subventions et la capitalisation complète du fonds de dotation. Parallèlement, la structure à double fonds nécessite une planification précise afin de faciliter la transition d'un soutien à court terme assuré par les bailleurs de fonds à la viabilité financière à long terme. Certaines parties prenantes ont également fait état d'un certain degré d'incertitude quant au niveau d'engagement politique de l'administration, en particulier en ce qui concerne la structure indépendante du fonds et l'autonomie à long terme.

5.2 Solutions et instruments de finance forestière non mis en œuvre dans le pays

Plusieurs instruments de finance forestière ne sont pas encore opérationnels au Gabon, même s'ils sont reconnus comme efficaces sur le plan conceptuel. Leur adoption limitée à ce jour s'explique par une combinaison de lacunes juridiques (par ex. l'absence d'arrêtés ou de système de taxonomie), d'immaturité du marché (par ex. l'absence de transactions ou de produits financiers) et de contraintes en termes de capacité institutionnelle (par ex. mécanismes de structuration et de coordination peu développés). Dans cette sous-section, nous passons en revue tous ces instruments un à un, en décrivant leur statut actuel et les contraintes. Un résumé de ces solutions est proposé à l'Annexe 8.

¹⁹ TNC (2024). US \$60 Million Collaboration to Protect Gabon's Forests and Combat Climate Change. (60 millions de dollars pour protéger les forêts du Gabon et lutter contre le changement climatique). Consulté sur www.nature.org

²⁰ WWF (2024). Gabon GBFF Country Engagement Roadmap (CER). (Feuille de route d'engagement national du Gabon pour le Fonds-cadre mondial pour la biodiversité du Gabon). World Wildlife Fund. files.worldwildlife.org

Marchés de la biodiversité

Au Gabon, les **compensations de biodiversité** sont consacrées par les lois n°2/2014 et n°7/2014 qui autorisent les promoteurs de projet à compenser leur impact environnemental en achetant des « crédits de développement durable », notamment des crédits de biodiversité qui doivent être enregistrés dans un registre national. Le cadre juridique impose une approche fondée sur les services écosystémiques et stipule que les crédits doivent être générés au sein de « concessions pour le développement durable », les détenteurs de concessions prenant l'engagement de gérer et de préserver la biodiversité.

Cependant, ce système n'a toujours pas été déployé en raison de l'absence de dispositifs de mise en œuvre et de facilitation, notamment : (i) un registre national des crédits de biodiversité ; (ii) des lignes directrices définissant les méthodologies d'attribution des crédits, les valeurs de référence et les protocoles de suivi ; (iii) des procédures pour l'accréditation des promoteurs de projet et les vérificateurs ; et (iv) des règles pour le partage des bénéfices, afin de clarifier la distribution des revenus, en particulier lorsque des projets concernent des communautés ou des domaines publics (Quétier et al., 2021)²¹.

Par ailleurs, de nouveaux **mécanismes de crédits de biodiversité volontaires**, qui s'opposent à la logique de la compensation sont en train d'émerger un peu partout dans le monde. Ils définissent les crédits comme des gains de biodiversité mesurables qui contribuent à des objectifs mondiaux tels que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Bien que le Gabon ne se soit pas encore doté d'un mécanisme de crédit opérationnel, plusieurs initiatives en ce sens sont en train de préparer le terrain.

- L'initiative la plus avancée associe **Okala, Nature+ et Rougier Gabon** (projet financé par l'UE) et bénéficie du soutien d'instituts de recherche nationaux et internationaux. Son objectif est de mettre en place un dispositif de suivi/surveillance adaptable à grande échelle pour le système de crédits de biodiversité **à haut niveau d'intégrité**, qui repose sur des technologies telles que les pièges photographiques, la bioacoustique et l'ADN environnemental (ADNe),

traité par une plateforme alimentée par l'IA. Ce système est actuellement testé sur un bloc de 90 000 ha à l'intérieur d'une unité de gestion forestière de 270 000 ha appartenant à Rougier. Okala assure la coordination nationale et a soumis à la CAFI des propositions pour des études de faisabilité financière de la biodiversité et de cartographie nationale, avec la participation d'institutions telles que le CENAREST, le CIRAD et l'ANPN.

- **L'Organisation des Certificats de biodiversité (OCB)** développe quant à elle un système de certification non basé sur la compensation, avec des projets pilotes en Côte d'Ivoire et en France. Malgré des interactions avec les autorités gabonaises, cette organisation n'a pas encore lancé d'activités dans le pays ni collaboré avec l'initiative Okala-Nature+.
- Dans le cadre de son projet HIFOR, **Wildlife Conservation Society (WCS)** a initié des discussions exploratoires avec les autorités gabonaises concernant un mécanisme de crédits de biodiversité dans des aires protégées telles que celles de Mayumba et d'Ivindo. Ce projet en est toujours à un stade initial, et n'a pas encore démarré.

Dans l'ensemble, ces efforts reflètent un engagement politique et technique croissant. Cependant, l'infrastructure de marché n'est pas encore totalement en place : aucun crédit n'a été émis ni négocié et la mise en œuvre complète dépend de la clarté réglementaire, des capacités techniques et de la robustesse des méthodologies.

Paiements pour services écosystémiques

Les paiements pour services écosystémiques (PSE) sont toujours en phase de préparation au Gabon. Malgré l'absence, à ce jour, de plan opérationnel, cette approche est reconnue par la loi de 2014 sur le développement durable (n°002/2014) et met en place un cadre général pour la compensation des efforts de protection des écosystèmes. Cependant, aucun arrêté d'exécution n'a encore été adopté pour traduire cette disposition en instruments concrets. Le Gabon ne dispose donc pas des mécanismes institutionnels, du registre ou des protocoles de vérification nécessaires pour opérationnaliser les PSE.

En ce qui concerne le financement, il n'existe à ce jour aucun budget national dédié ni fonds extérieur de soutien direct à la mise en œuvre des PSE. Des discussions sont en cours entre le ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat (MEEC)

²¹ Quétier F., von Hase A. & Karsenty (2021) : Étude sur un système de « crédits biodiversité » pour le Gabon, à utiliser dans le cadre de la hiérarchie d'atténuation (compensation écologique) et combiné avec des paiements pour services environnementaux (PSE) au bénéfice des concessionnaires forestiers et aires protégées. Rapport de consultation préparé par Biotope pour le WWF Gabon, Libreville, Gabon

et la CAFI en vue de concevoir à l'échelle pilote des systèmes PSE. Ceux-ci devraient être intégrés dans des mécanismes plus généraux de partage des bénéfices basés sur les résultats, l'objectif étant d'orienter les ressources (qui pourraient provenir de futurs paiements REDD+ ou d'autres sources) vers les communautés et les exploitants de terres qui préservent ou valorisent ces fonctions écosystémiques. À la mi-2025, aucun décaissement dédié aux PSE n'avait encore été effectué.

Les segments ciblés par ces instruments prospectifs incluent la foresterie communautaire, l'agroécologie et la restauration des écosystèmes, en particulier dans les zones rurales et les lisières forestières. Les PSE sont considérés comme un instrument susceptible d'encourager les pratiques durables d'utilisation des terres et de consolider les résultats en matière de conservation, en particulier en l'absence d'autres mesures incitatives fiscales.

Les principaux défis incluent l'absence de cadre réglementaire et opérationnel, des capacités institutionnelles locales limitées et l'absence de méthodologies standardisées pour le suivi des services écosystémiques non liés au carbone. Toutefois, l'importante couverture forestière du Gabon et l'intérêt institutionnel qu'il suscite offrent des opportunités.

Pour progresser, le Gabon devrait prioriser l'adoption de règlements d'exécution au titre de la loi de 2014, définir des valeurs de référence mesurables pour les services écosystémiques et lancer un projet pilote solidement structuré dans le cadre du dialogue CAFI-MEEC. Le renforcement de la capacité institutionnelle et la mise en place de mécanismes transparents de partage des bénéfices seront essentiels pour étendre les PSE à l'échelon national.

Obligations vertes

Les obligations vertes sont des instruments de dette utilisés pour lever des capitaux spécifiquement destinés à financer des projets qui génèrent des bénéfices environnementaux, tels que la foresterie durable, la restauration des bassins versants ou les énergies renouvelables. Bien que le Gabon n'ait pas encore émis d'obligation verte souveraine, cet instrument s'aligne parfaitement, au niveau conceptuel, sur ses objectifs de financement forestier et de la conservation et des capacités nationales se développent progressivement dans ce domaine. Ainsi, l'émission en 2021 de l'obligation verte de la société FMCT – un instrument de 30

millions d'euros destiné à financer des infrastructures urbaines éco-certifiées dans la « Baie des Rois » à Libreville – a démontré la faisabilité de ce concept à l'échelle nationale²². Une obligation verte souveraine a également été envisagée. En 2022, le FGIS a annoncé des projets pour l'émission d'obligations vertes pour une valeur comprise entre 100 et 200 millions de dollars, dont les revenus devraient financer des projets hydroélectriques et peut-être d'autres infrastructures durables, notamment des initiatives liées aux forêts (Ecofin, 2022)²³. Le Cadre de financement national intégré (CFNI) du Gabon inclut en outre des obligations vertes parmi ses instruments visant spécifiquement à accélérer le financement des ODD et la diversification économique (Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies – CEA-ONU, 2022)²⁴.

Financement de la chaîne de valeur

Au Gabon, il n'existe à l'heure actuelle aucun instrument financier dédié au financement des chaînes de valeur qui soutient activement la gestion, la conservation ou la restauration des forêts. Bien que des cadres politiques prennent en compte la promotion du bois durable, de l'agroforesterie et des produits forestiers non ligneux (PFNL), le soutien reste ponctuel et basé sur des projets. Les efforts actuels reposent sur des initiatives financées par des bailleurs de fonds, avec peu de coordination ou à petite échelle. Des acteurs nationaux, tels que le FGIS et la Zone Économique Spéciale du Gabon (*Gabon Special Economic Zone*, GSEZ) ont manifesté leur intérêt pour la transformation durable, mais sans financement structuré basé sur les résultats en matière de conservation. Les segments ciblés – foresterie certifiée et PFNL – sont confrontés à des obstacles tels que l'absence de financements concessionnels, un soutien aux entreprises peu développé et un manque de liens entre le financement de la chaîne de valeur et l'impact au niveau écosystémique.

Financement et investissement à impact

Malgré leur montée en puissance dans le monde, le financement à impact et l'investissement mixte sont

22 Africa Bright (2021). Franc succès des premières obligations vertes en Afrique centrale arrangées par Africa Bright. Consulté sur www.africabright.com

23 Ecofin (2022). Gabon to launch the largest green bond issue in Africa. (Le Gabon s'apprête à lancer la plus importante émission d'obligations vertes en Afrique). Consulté sur www.ecofinagency.com

24 CEA-ONU(2022). Gabon and the "Beyond Oil" SDGs: Integrated National Financing Framework. (Le Gabon et les ODD « Au-delà du pétrole » : Cadre de financement national intégré). Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies. Consulté sur www.uneca.org

toujours absents du paysage de la finance forestière au Gabon. Ces instruments, qui combinent capitaux publics, philanthropiques et commerciaux pour générer des retours environnementaux parallèlement aux gains financiers, n'ont pas encore été appliqués au secteur forestier ou de la conservation dans le pays. Le Gabon n'a pas mis en place de fonds dédié aux forêts durables ni structuré des mécanismes de financement mixte ou des dispositifs de réduction des risques (tels que des tranches ou des garanties de première perte) pour attirer des investissements privés dans les entreprises forestières. Si le Gabon peut s'appuyer sur de solides politiques de conservation et des acteurs institutionnels crédibles, tels que le FGIS et l'ANPN, il ne dispose d'aucun cadre réglementaire ou dispositif d'investissement pour permettre ou encourager la participation du secteur privé au financement à impact positif sur les forêts. En outre, les institutions financières n'ont qu'une expérience limitée dans la structuration de véhicules d'investissement ou la gestion du financement concessionnel en coordination avec des investisseurs commerciaux.

La transaction « Blue Bond » de 2023 est à ce jour le seul exemple de mécanisme de réduction des risques utilisé au Gabon. Elle ne visait cependant que la conservation marine et la restructuration de la dette souveraine et non l'investissement dans des activités forestières génératrices de revenus. La Blue Bond illustre toutefois le potentiel offert par les instruments de garantie en termes de réduction du risque perçu et de mobilisation de fonds privés.

5.3 Données de référence et systèmes MRV : disponibilité et lacunes

D'importants progrès ont été réalisés au Gabon, en particulier dans le domaine du suivi des émissions de carbone ; cependant, de réelles lacunes subsistent en termes de couverture des données, de désagrégation des données et de coordination institutionnelle dans des domaines clés, tels que le climat, la biodiversité, les moyens de subsistance basés sur les forêts et les impacts sociaux.

Plusieurs initiatives en lien avec le système MRV sont actuellement déployées par des entités telles que le MEF, l'ANPN, l'AGEOS et le Conseil National Climat (CNC). La fragmentation institutionnelle, des méthodologies divergentes et l'absence de système centralisé de

partage des données font cependant obstacle à une interopérabilité performante. En outre, les contraintes techniques et financières auxquelles doivent faire face les institutions publiques limitent leur capacité à gérer et à mettre à jour les bases de données, ce qui nuit aux efforts de suivi à long terme et diminue la crédibilité des instruments financiers liés aux forêts.

En ce qui concerne le **MRV du carbone forestier**, le Système National d'Observation des Ressources Forestières, SNORF) a atteint la capacité de niveau 3 (« Tier 3 ») pour la déclaration des émissions de gaz à effet de serre liés aux forêts, et utilise la télédétection, les inventaires de terrain et la modélisation de la biomasse. Cette avancée a eu un impact majeur en permettant au Gabon de recevoir des paiements basés sur les résultats (PBR) au titre de l'Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale (CAFI) et du cadre REDD+. Néanmoins, le système demeure axé sur la réduction des émissions et la séquestration du carbone, et n'intègre que de manière limitée les cobénéfices socio-environnementaux et les indicateurs de biodiversité.

Le **système de surveillance de la biodiversité** du Gabon reste fragmenté. Les séries de données nationales concernent principalement les aires protégées gérées par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), avec une continuité ou une exhaustivité limitée en-dehors de ces aires. Il n'existe pas de système unifié d'informations sur la biodiversité au niveau national. L'absence d'indicateurs clairs et de séries de données longitudinales limite la capacité d'évaluer l'intégrité de l'écosystème ou de vérifier les résultats en matière de biodiversité liés à des instruments de financement de la conservation, tels que les crédits de biodiversité ou les paiements pour services écosystémiques (PSE).

Les **données sur les communautés vivant des ressources forestières**, sur les **PFNL** et sur les **moyens de subsistance ruraux** sont rares et rarement ventilées en fonction du genre ou de critères de vulnérabilité. Les enquêtes nationales réalisées par les autorités statistiques ne rendent pas compte de la valeur économique ni de la dépendance sociale aux services écosystémiques fournis par les forêts. Ces lacunes compliquent la conception de mécanismes de partage des bénéfices, d'instruments d'assurance et de modèles de financement communautaire. Par ailleurs, il n'existe aucune référence systématique pour les conflits homme-faune sauvage ou les impacts socio-économiques des initiatives de conservation, malgré un intérêt croissant pour des instruments tels que l'assurance pour l'atténuation des conflits.

Recommandations

Cette section présente un ensemble de solutions recommandées de finance forestière visant à renforcer la capacité institutionnelle du Gabon, mobiliser de nouvelles sources de financement, et aligner les flux d'investissement publics et privés sur

les objectifs nationaux en matière de biodiversité et de climat. Le tableau ci-dessous résume chaque solution proposée en termes d'impact escompté, de soutien requis, de sources de financement, et de calendrier indicatif.

Tableau 3: Solutions de finance forestières recommandées pour le pays

Solutions	Impact escompté	Soutien requis	Source de financement	Horizon temporel	Fourchette de coût ^a
Soutenir une réforme fiscale alignée sur les priorités du secteur forestier	Améliorer la prédictibilité fiscale et la transparence ; réduire les risques macroéconomiques et politiques des investissements liés aux forêts, renforcer la budgétisation de la biodiversité.	Assistance technique pour la réforme fiscale forestière, l'étiquetage des dépenses et l'intégration du volet environnemental dans le budget ; soutien aux évaluations de faisabilité des outils de réduction des risques (par exemple, garanties, subventions) ; renforcement de la capacité institutionnelle pour la budgétisation numérique et le suivi des investissements publics.	Soutien public et des bailleurs de fonds (UE (par ex. assistance technique), assistance technique FMI/ BM, BIOFIN); instruments neutres en termes de recettes sur le long terme.	Court terme : 12–24 mois pour les systèmes d'évaluation et de suivi ; Moyen terme : 2 à 4 ans pour la mise en œuvre de la réforme fiscale.	B(asse)
Renforcer la préparation à la finance carbone et au financement climatique	Faciliter l'accès à la finance carbone basée sur la performance et les mécanismes de marché via les mécanismes de l'Article 6 et les marchés volontaires ; renforcer la capacité réglementaire et opérationnelle nationale.	Assistance technique pour les instruments juridiques et réglementaires ; appui à la coordination institutionnelle et à la désignation de l'AND ; conception d'un registre carbone ; préparation et structuration de projets pilotes ; élaboration de mesures de sauvegarde et de plateformes pour les parties prenantes ; facilitation d'un engagement précoce avec les acheteurs et les normes (e.g. ART/TREES, CAD Trust).	Financement public et des bailleurs pour la phase de préparation (assistance technique de l'UE, de la CAFI, de la Banque mondiale) ; à moyen terme : revenus provenant des RATI ou des marchés volontaires du carbone.	Court terme: 12–24 mois pour les aspects juridiques, le registre et la structuration à l'échelle pilote ; Moyen terme : 2–4 ans pour l'engagement et les opérations RATI	B(asse)

suite à la page suivante

Tableau 3: Suite

Solutions	Impact escompté	Soutien requis	Source de financement	Horizon temporel	Fourchette de coût ^a
Structurer un pipeline d'obligations vertes pour mobiliser la finance forestières	Instruments de financement à long terme, crédibles et adaptables à plus grande échelle pour les investissements liés aux forêts ; répondre aux exigences MRV, de coordination et aux lacunes du pipeline.	Assistance technique pour l'identification de projets, la conception d'indicateurs d'impact et la coordination institutionnelle ; soutien à la préparation FPBG (accréditation ou partenariats avec le FVC et alignement sur les Principes pour les obligations vertes (GBP) de l'ICMA et la taxonomie européenne); facilitation d'un dialogue précoce avec les équipes techniques de la GGBI.	Financement public et des bailleurs de fonds pour la phase de préparation (Global Green Bond Initiative, assistance technique de l'UE) ; à moyen terme, possibilité de financement mixte avec la GGBI, le FVC et des capitaux privés.	Court terme : 12-24 mois pour le travail préparatoire ; Moyen terme : 2- 4 ans pour la mobilisation de la GGBI et la préparation à l'émission d'obligations	M(oyenne)
Soutenir le développement d'un système de crédits de biodiversité	Mobiliser de nouvelles sources de financement de la biodiversité basé sur la performance et sans compensation ; renforcer les capacités institutionnelles et juridiques pour le financement dédié à la conservation de la nature	Assistance technique pour la mise en place d'un système MRV pour la biodiversité ; réforme juridique (arrêtés, procédures d'attribution de crédits, registres) ; soutien aux projets pilotes; benchmarking et alignement sur les normes (par ex. CMB, TNFD, principes de la BCA); engagement des parties prenantes et CLPI ; engagement de l'acheteur et du certificateur	Financement public et des bailleurs pour la phase de préparation (BIOFIN, UE (Assistance technique, subventions à des projets pilotes), Banque mondiale ; à moyen terme, possibilité de contribution volontaires des acheteurs	Court terme: 12-24 mois pour le MRV et le travail juridique ; Moyen terme : 2-4 ans pour l'établissement du registre et l'émission de crédits.	M(oyenne)
Mobiliser des capitaux mixtes pour soutenir les entreprises à impact positif sur les forêts et la biodiversité	Accroître les investissements privés dans les chaînes de valeur forestières et liées à la biodiversité (par ex. PFNL, écotourisme, foresterie certifiée, énergie, carbone, transformation du bois, efficacité, etc.) ; diversifier la finance forestière.	Soutenir la préparation des projets et la conception des investissements ; assistance technique pour la structuration des financements mixtes, promouvoir la création d'une fenêtre dédiée aux entreprises vertes au sein de l'AGADEV, de la CDC, ou du FGIS; dialogue réglementaire ; renforcement des capacités.	Financement public et es bailleurs (UE (assistance technique, FEDD+), BAD, SFI); mobilisation de capitaux privés via des mécanismes de réduction des risques et de préparation à l'investissement.	Court terme : 12-24 mois pour la phase pilote et le dialogue ; Moyen terme : 2-4 ans pour le déploiement de l'instrument et la mobilisation de capitaux .	M(oyenne)

6.1 Soutenir une réforme fiscale alignée sur les priorités du secteur forestier

La dette publique du Gabon a atteint des niveaux insoutenables, son endettement étant estimé à plus de 75 % de son PIB. Bien que les recettes pétrolières aient apporté un certain répit, des vulnérabilités structurelles persistent, notamment une faible efficacité du recouvrement de l'impôt, une augmentation du coût des subventions, et les sous-performances des secteurs non pétroliers, tels que la foresterie. Le secteur forestier, qui représentait plus de 12 % du PIB et une part importante de l'emploi, est aujourd'hui en crise en raison de la baisse de la demande internationale, des problèmes de gouvernance et d'une chaîne de valeur insuffisamment développée. Parallèlement, l'évaluation du financement public menée par la BIOFIN met en évidence un sous-investissement systémique dans les secteurs liés à la biodiversité, des instruments fiscaux environnementaux peu performants, ainsi que des mesures incitatives insuffisantes pour encourager l'investissement privé dans l'économie verte.

Certaines conditions favorables constituent des leviers d'action intéressants pour un soutien de l'UE. Le ministère de l'Économie et des Finances a reçu des recommandations de réforme de la Banque mondiale, notamment pour améliorer la mobilisation des recettes et l'alignement des mesures incitatives fiscales sur les objectifs de durabilité. Les efforts initiaux consentis au titre de la BIOFIN, tels que le marquage budgétaire vert, constituent un point de départ technique. La rationalisation des exonérations fiscales et le renforcement de l'application pourraient contribuer à optimiser les recettes publiques, à améliorer l'efficacité des dépenses et à répondre aux attentes des bailleurs de fonds en matière de transparence budgétaire et d'alignement sur les priorités environnementales. Ces réformes pourraient ainsi ouvrir la voie à un meilleur accès aux financements concessionnels des partenaires internationaux.

Malgré ces leviers d'action, d'importants défis subsistent. Les responsabilités pour la politique fiscale et l'exécution budgétaire sont dispersées entre les ministères et il n'existe aucun cadre intégré pour aligner la réforme fiscale sur les objectifs forestiers ou de biodiversité. Les contraintes budgétaires et la capacité de mise en œuvre limitée pourraient retarder le déploiement de nouveaux outils. Les propositions

de révision des régimes fiscaux ou de rationalisation des subventions pourraient par ailleurs rencontrer une certaine résistance si elles ne sont pas soigneusement planifiées et ne s'inscrivent pas dans un processus progressif et porté par le pays.

L'UE pourrait soutenir le Gabon dans deux domaines stratégiques : (i) l'alignement des instruments fiscaux sur les objectifs de durabilité forestière, et (ii) l'amélioration de la transparence et de la prédictibilité des dépenses publiques en lien avec la biodiversité. Ce soutien pourrait inclure :

- Une **réforme des instruments fiscaux** : Aider le ministère des Finances à revoir les structures d'imposition (taxes et redevances) pour encourager davantage et plus efficacement la production légale, traçable et certifiée. Explorer des pistes pour la simplification des taxes à l'exportation et l'introduction progressive de mécanismes de type bonus-malus pour promouvoir l'alignement des mesures incitatives fiscales sur les objectifs environnementaux. Cet aspect exigerait la mise en place d'une assistance technique (AT) permanente.
- Le **suivi des dépenses et la transparence budgétaire** : Développer les outils BIOFIN en testant à l'échelle pilote l'étiquetage budgétaire vert et les systèmes de suivi numérique pour surveiller les dépenses publiques liées à la biodiversité, réduire les allocations hors-budget et documenter la mobilisation des ressources.
- Les **instruments verts de réduction des risques** : Évaluer la faisabilité technique et fiscale des subventions conditionnées aux résultats ou des garanties partielles pour attirer les investissements privés dans la foresterie certifiée, l'utilisation durable des terres et le tourisme basé sur la nature (écotourisme), en garantissant leur alignement sur les principes de finance publique.
- La **participation des parties prenantes et la coordination des politiques** : Faciliter un dialogue structuré entre le ministère des Finances, le MEF, le MEEC, BIOFIN et les agences sectorielles pour garantir la cohérence et renforcer l'appropriation des mesures de réforme au niveau national. Cet aspect exigerait la mise en place d'une Assistance technique (AT).

Ces interventions renforceraient la discipline fiscale tout en mettant en place un environnement

transparent et un contexte propice à l'investissement pour les secteurs liés aux forêts. À court terme (12 à 24 mois), l'UE pourrait soutenir le travail de diagnostic, la préparation à l'échelle pilote et la coordination institutionnelle. À moyen terme (2 à 4 ans), le Gabon pourrait déployer des instruments fiscaux améliorés, étendre les systèmes de suivi budgétaire et intégrer les objectifs de diversité dans des cadres budgétaires nationaux. L'UE pourrait ainsi contribuer à la mise en place de bases fiscales plus cohérentes et crédibles pour la finance forestière au Gabon

6.2 Renforcer la préparation à la finance carbone et au financement climatique

Le Gabon a mis en place de solides bases pour le financement climatique lié aux forêts. Il maintient un MRV REDD+ de niveau 3 et a reçu 17 millions de dollars au titre des paiements basés sur les résultats de la CCNUCC. Une vérification par une tierce partie est en cours pour la période 2018-2022 au titre de la norme ART-TREES, ce qui pourrait permettre l'accès à un financement carbone à haute intégrité par le biais de mécanismes bilatéraux ou de plateformes dédiées, telles que LEAF et SCALE.

Dans le même temps, les acteurs du secteur privé sont en train d'acquérir de l'expérience dans le domaine du développement de méthodologies. En partenariat avec TotalEnergies, la Compagnie des Bois du Gabon (CBG) met en œuvre, à l'échelle pilote, une initiative forestière carbone à grande échelle dans ses concessions certifiées FSC. Bien que les crédits générés ne soient pas destinés à être vendus sur le marché, cette initiative témoigne d'un engagement croissant du secteur privé dans le secteur du carbone forestier au Gabon.

Malgré cette dynamique, certaines composantes institutionnelles et réglementaires essentielles ne sont pas encore en place. À la mi-2025, le Gabon n'avait pas encore mis en œuvre les arrêtés prévus par la loi sur le climat de 2022 pour clarifier les droits carbone, les procédures d'autorisation, le partage des bénéfices, etc. La mise en place d'un registre national du carbone et la nomination d'une Autorité Nationale Désignée (AND) pour les transactions relevant de l'Article 6 sont en attente.

Ces lacunes limitent la capacité du Gabon à accéder à de nouvelles sources de finance carbone et retardent

la mise en place d'un cadre crédible pour l'intégration d'initiatives souveraines et à l'échelle des projets.

L'Union européenne pourrait apporter son soutien au Gabon dans deux domaines principaux : (i) l'établissement du cadre juridique et institutionnel nécessaire à la participation au marché du carbone, et (ii) la mise en œuvre d'initiatives pilotes permettant de renforcer les capacités et de démontrer la faisabilité. Ce soutien pourrait inclure :

- **Aspects juridiques et gouvernance** : Aider à la rédaction et à l'adoption d'arrêtés d'exécution définissant la propriété des crédits carbone, les règles pour le partage des bénéfices, l'enregistrement des projets et les procédures pour l'autorisation nationale au titre de l'Article 6. Soutenir la nomination d'une AND et l'élaboration d'un mécanisme centralisé d'approbation et de reporting.
- **Registre carbone** : Fournir une assistance technique pour la conception et le déploiement par phases d'un registre national aligné sur les normes internationales, telles que celles d'ART-TREES et de CAD Trust, tout en assurant l'interopérabilité avec les systèmes MRV existants, notamment le SNORF et le SIS.
- **Structuration de projets pilotes** : Faciliter la conception d'initiatives pilotes dans des domaines tels que les concessions certifiées ou les forêts communautaires pour tester le « nesting » des procédures, les mesures de sauvegarde, les protocoles de suivi et les mécanismes de partage des bénéfices.
- **Participation des parties prenantes et mesures de sauvegarde** : Soutenir les plateformes structurées de consultation et de renforcement des capacités pour les acteurs nationaux, y compris les membres de la société civile, les Peuples autochtones, les porteurs de projets privés et les autorités infranationales. Contribuer au développement d'un accompagnement sur les mesures de sauvegarde, les mécanismes de recours et la gouvernance inclusive.

Ces efforts complèteraient les initiatives en cours soutenues par la CAFI et la Banque mondiale. À court terme (12 à 24 mois), le Gabon pourrait finaliser les instruments juridiques, préparer des projets pilotes et renforcer la capacité institutionnelle. À moyen terme (2 à 4 ans), il pourrait commencer à autoriser les résultats d'atténuation transférés à l'international (RATI) et participer à des mécanismes - souverains et à l'échelle

des projets - de finance carbone, consolidant ainsi sa position de leader dans le financement climatique forestier à haute intégrité en Afrique centrale.

6.3 Structurer un pipeline d'obligations vertes pour mobiliser la finance forestière

L'Initiative mondiale pour les obligations vertes (*Global Green Bond Initiative*, GGBI) de l'UE, lancée en 2023 avec un milliard d'euros d'engagements en capital, offre une assistance technique et des instruments de réduction des risques pour aider les pays à structurer et à émettre des obligations vertes crédibles. Pour y être éligible, le Gabon doit présenter un pipeline d'investissements forestiers soutenu par une solide gouvernance, des mesures de sauvegarde sociale et environnementale et l'alignement sur les cadres internationaux, tels que les Principes pour les obligations vertes de l'Association internationale des marchés de capitaux (ICMA) et de la taxonomie européenne de la finance durable. L'intérêt du Gabon a été confirmé lors de réunions en ligne en 2024, mais le pays aurait besoin d'un accompagnement solide et dédié pour aller plus loin.

Les revenus des obligations vertes pourraient financer des programmes de reforestation au titre du PNAT, la production de bois certifié, la restauration de corridors de biodiversité ou des systèmes nationaux de surveillance tels que le SNORF et le SIS. Cependant, le Gabon ne dispose actuellement ni d'un pipeline consolidé de projets, ni d'une institution principale chargée de la planification des investissements dans le secteur forestier. Les responsabilités sont fragmentées entre le MEEC (point focal climat et FVC), le FGIS (gestion fiduciaire), la CDC (investissements publics et candidat potentiel à l'accréditation auprès du FVC), l'AGEOS (suivi et données spatiales), l'ANPN (conservation) et l'AGADEV (facilitation de l'économie verte).

L'accréditation auprès du FVC pourrait jouer un rôle clé en facilitant la mobilisation de financements concessionnels, en soutenant la réduction des risques et en améliorant les normes fiduciaires. Bien qu'aucune institution gabonaise ne soit encore accréditée à l'heure actuelle, le FGIS et la CDC ont réaffirmé leur intérêt pour une relance du processus. L'alignement de la préparation à la GGBI et de l'accréditation auprès du FVC renforcerait la crédibilité institutionnelle et élargirait l'accès aux capitaux mixtes.

Ce contexte offre à l'UE l'opportunité de catalyser les progrès vers le développement d'un cadre d'obligations vertes ancré dans le secteur forestier. Les actions clés incluent :

- **Identification du pipeline :** Aider le MEEC, le FGIS, la CDC et le FPBG à identifier des investissements forestiers éligibles, tels que la reforestation liée au PNAT, les chaînes de valeur certifiées ou la réhabilitation de corridors de biodiversité.
- **Développement de normes :** Aider à la conception d'indicateurs d'impact environnemental et social alignés sur les cadres GGBI, FVC et ICMA afin de garantir l'éligibilité et la transparence.
- **Coordination institutionnelle :** Faciliter le dialogue entre les agences techniques (MEEC, FGIS, CDC, AGEOS, ANPN, AGADEV) pour définir les rôles, les modalités de gouvernance et les protocoles fiduciaires.
- **Engagement FVC et GGBI :** Fournir une assistance technique pour faciliter et accélérer l'accréditation nationale auprès du FVC ou structurer des partenariats avec des entités régionales accréditées, et collaborer avec la GGBI pour aligner les attentes et accéder ainsi au soutien.

Des risques existent toutefois, notamment la fragmentation institutionnelle, le peu d'expertise nationale en matière de structuration d'obligations ainsi que des incertitudes quant au rythme et à l'issue des processus d'accréditation auprès du FVC. En l'absence d'un alignement précoce et d'un soutien au renforcement des capacités, le développement des obligations vertes pourrait être ralenti ou déboucher sur des cadres qui ne répondent pas aux attentes des investisseurs.

À court terme (12 à 24 mois), le soutien de l'UE devrait se concentrer sur la définition du pipeline, la coordination institutionnelle et l'alignement sur les normes de la GGBI et du FVC. À moyen terme (2-4 ans), le Gabon pourrait structurer et émettre une obligation verte crédible liée au secteur forestier, assortie de solides mesures de sauvegarde et d'un mécanisme de traçabilité, et capable de compléter les mécanismes émergents de finance carbone et financement de la biodiversité.

6.4 Soutenir le développement d'un système de crédits de biodiversité

Les mécanismes de crédits de biodiversité sont de plus en plus considérés comme un moyen prometteur permettant de diriger la finance privée vers la conservation, en particulier dans les écosystèmes écologiquement intacts où les crédits carbone et les instruments financiers ne prennent pas en compte les valeurs liées à la biodiversité. L'objectif 19 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal appelle à la mise en place de mécanismes financiers innovants, tels que les crédits de biodiversité sans compensation, pour aider à combler le déficit mondial de financement de la biodiversité.

En juillet 2025, la Commission européenne a publié une Feuille de route vers le développement de crédits « Nature », assortie de plans pour développer des méthodologies, des registres et des projets pilotes afin de mobiliser les investissements privés en faveur de la conservation et de la restauration. Cette initiative est particulièrement pertinente pour le Gabon, car elle témoigne d'une demande émergente, au sein de l'UE, pour des crédits de biodiversité à haute intégrité, et offre un cadre politique permettant au pays de concevoir son propre système. Cependant, les marchés mondiaux en sont toujours aux premiers stades de leur développement et restent fragmentés. Selon le rapport « State of Voluntary Biodiversity Credit Markets » de Pollination (2024), les marchés mondiaux des crédits de biodiversité en sont encore à leurs débuts, le total annuel des ventes étant estimé à un montant compris entre 325 000 et 1,87 million de dollars, avec un prix inférieur à 25 dollars par crédit. Les principaux acheteurs sont des entreprises multinationales, principalement en Europe, tandis que l'offre reste concentrée en Océanie, en Europe et en Amérique. Il n'y a encore aucun projet opérationnel en Afrique centrale. Les défis incluent une grande diversité méthodologique, une participation incomplète des PACL et une capacité limitée de vérification par une tierce partie. (Pollination, 2024)²⁵.

Le Gabon dispose d'un capital naturel exceptionnel, et diverses initiatives témoignent d'un réel intérêt pour le développement de crédits de biodiversité dans le pays. C'est aussi l'un des rares pays africains à disposer

d'une base légale pour les crédits de biodiversité. Cependant, vu l'absence d'arrêtés d'exécution, il n'existe actuellement aucun cadre opérationnel, registre ou système MRV permettant l'émission ou la négociation de crédits. Les modalités de gouvernance, de détention et de traitement fiscal des futurs crédits restent donc à définir.

Ce contexte offre une opportunité stratégique pour l'UE de contribuer à l'élaboration d'un cadre de crédits de biodiversité performant et crédible. Il existe toutefois des risques, parmi lesquels l'immobilisme réglementaire, la dispersion des responsabilités institutionnelles, et des risques de réputation si les systèmes de crédit sont introduits sans mesure de sauvegarde, sans légitimité ou sans la confiance nécessaire des acheteurs. Les actions recommandées au niveau de l'UE sont les suivantes :

- **Mise en œuvre juridique et réglementaire :** Aider le ministère de l'Environnement à rédiger des arrêtés d'exécution pour les lois 2/2014 et 7/2014, couvrant l'éligibilité aux crédits, la gestion du registre, la vérification et les procédures de partage des bénéfices.
- **Analyse comparative (« benchmarking ») des normes :** Évaluer les méthodologies internationales, telles que celles promues par la Biodiversity Credit Alliance, le Cadre Nature de Verra, le WWF ou l'OBC, l'organisation des certificats de biodiversité, pour contribuer à l'élaboration de normes nationales alignées sur les principes du marché volontaire, sans compensation.
- **Développement d'un cadre MRV national :** Développer des protocoles MRV dans le domaine de la biodiversité en collaboration avec l'ANPN, le CENAREST et l'AGEOS afin d'assurer leur alignement sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les cadres de divulgation du TNFD (CDB, 2022²⁶; TNFD, 2023²⁷).
- **Structuration de projets pilotes :** Soutenir les initiatives pilotes de crédit dans les zones riches

26 Convention sur la diversité biologique (CDB). Monitoring framework for the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (CBD/COP/16/L.26/Rev.1) (Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal). Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Sixième réunion, Rome. Consulté sur : <https://www.cbd.int/doc/c/1e13/f20d/81cd8447744640bbd21e008f/cop-16-l-26-rev1-en.pdf>

27 Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). (2023, septembre). Recommendations of the Taskforce on Nature-related Financial Disclosures: Final Release (v1.0). (Recommandations du Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières liées à la nature). Consulté sur : https://tnfd.global/wp-content/uploads/2023/08/Recommendations_of_the_Taskforce_on_Nature-related_Financial_Disclosures_September_2023.pdf

25 Pollination. (2024). State of Voluntary Biodiversity Credit Markets 2024. (État des marchés volontaires de crédits de biodiversité). Consulté sur https://pollinationgroup.com/wp-content/uploads/2024/09/BiodiversityCreditMarkets_2024-FINAL.pdf

en biodiversité, d'abord dans les concessions certifiées FSC, par ex. à Oogoué-Ivindo et dans un deuxième temps dans les zones adjacentes aux aires protégées et aux ZCB en mettant en place une infrastructure de surveillance.

- **Engagement du marché et mesures de sauvegarde :** Faciliter les dialogues précoces avec les acheteurs « nature-positive » et les registres, tout en soutenant la mise en place de procédures CLPE, de cadres de partage équitable des bénéfices et de mécanismes de recours.

À court terme (12 à 24 mois), le soutien de l'UE devrait se concentrer sur la coordination institutionnelle, la définition de normes techniques et l'établissement de fondements juridiques. À moyen terme (2-4 ans), le Gabon pourrait évaluer l'intégration de crédits de biodiversité dans des stratégies plus générales de financement de la conservation, qu'il s'agisse d'instruments indépendants ou d'instruments regroupés avec d'autres valeurs de services écosystémiques

Mobiliser des capitaux mixtes pour soutenir les entreprises à impact positif sur la biodiversité
L'économie forestière et de la biodiversité du Gabon est confrontée à des défis structurels de financement. Les investissements privés dans des entreprises axées sur la nature (par ex. écotourisme, commercialisation de PFNL, foresterie certifiée, énergie, carbone, transformation du bois, efficacité) restent limités en raison du risque élevé perçu, de la petite échelle des projets (dans certains cas) et de l'accès restreint aux capitaux concessionnels ou tolérants au risque. Les mesures incitatives fiscales ou réglementaires visant à attirer des capitaux privés sont extrêmement peu nombreuses.

La finance mixte offre une piste pour surmonter ces défis. En combinant des financements publics concessionnels et des capitaux privés, elle permet de mettre en place des mécanismes de partage des risques tels que des garanties de première perte, des subventions d'assistance technique ou des subventions basées sur les résultats. Cette approche est particulièrement pertinente au Gabon, où les entreprises du secteur forestier et de la biodiversité peinent à attirer des financements commerciaux, malgré leur alignement sur les priorités nationales définies dans le PSGE, la Stratégie REDD+ et le Cadre d'investissement CAFI 3.

À ce jour, la finance mixte reste peu développée dans le secteur forestier du Gabon. Bien que

des acteurs internationaux tels que la Société financière internationale (SFI), la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+) manifestent un intérêt pour les investissements alignés sur la biodiversité, les capacités de préparation au niveau des projets sont limitées et il existe peu de mécanismes pour mobiliser des investissements mixtes. Le Gabon ne dispose ni d'une banque de développement nationale, ni d'un dispositif spécifiquement dédié aux PME actives dans la biodiversité ou aux entrepreneurs verts. Par ailleurs, les cadres réglementaires relatifs au financement lié à l'impact environnemental ne sont pas encore opérationnels.

Cette situation offre à l'UE l'occasion de démontrer la faisabilité d'approches innovantes dans un contexte HFLD (forêts à forte couverture forestière et faible déforestation). En intervenant de manière précoce et stratégique, l'UE pourrait contribuer à mobiliser des cofinancements, renforcer les capacités institutionnelles et accompagner la transition du Gabon vers une économie diversifiée et fondée sur la nature. Toutefois, certains risques doivent être pris en compte, notamment l'absence d'un portefeuille de projets suffisamment matures, la faible connaissance du marché local chez les investisseurs et un manque de coordination entre les acteurs nationaux. Sans appui technique adéquat et projets pilotes de démonstration, les premières initiatives risquent de ne pas susciter une participation significative des acteurs privés.

Dans ce contexte, l'UE pourrait jouer un rôle de catalyseur dans cinq domaines clés :

- **Développement d'un pipeline :** Soutenir la préparation des projets en phase amont et la structure d'investissements pour les entreprises à impact positif sur la biodiversité, en accordant la priorité à des zones telles que les concessions certifiées FSC, les corridors de biodiversité et les chaînes de valeur de produits forestiers non ligneux (PFNL) portées par les communautés.
- **Structuration financière :** Fournir une assistance technique à la conception d'instruments de réduction des risques, tels que les garanties partielles, les investissements concessionnels mixtes ou les subventions fondées sur la performance, en coordination avec les institutions de financement du développement.
- **Hébergement d'une plateforme :** Promouvoir la création d'une facilité/un dispositif pour

les entreprises vertes ou d'une fenêtre de financement hébergée au sein d'une institution nationale (telle que l'AGADEV, la CDC ou le FGIS) faisant office de plateforme-pivot pour la mobilisation de capital mixte.

- **Dialogue réglementaire :** Faciliter la clarification des critères d'éligibilité aux investissements, le traitement fiscal et l'alignement sur les cadres de financement climatique et de la biodiversité (par ex. crédits de biodiversité, PSE, obligations vertes).
- **Renforcement des capacités :** Promouvoir la bancabilité des entreprises liées à la biodiversité par le biais d'un soutien consultatif, d'outils de

planification d'entreprise et de partenariats avec des intermédiaires financiers locaux.

À court terme (12 à 24 mois), l'UE pourrait se concentrer sur la cartographie du secteur, la coordination institutionnelle et la structuration d'un ou deux projets prêts à être lancés à l'échelle pilote. À moyen terme (2 à 4 ans), le Gabon pourrait déployer des instruments de financement mixte, mobiliser le co-investissement des IFD et poser les bases d'un mécanisme national de soutien au développement des entreprises à impact positif sur la biodiversité.

Références

- Africa Bright (2021). *Frac succès des premières obligations vertes en Afrique centrale arrangées par Africa Bright*. Consulté sur www.africabright.com
- CAFI. (2024). *Gabon projects gateway data as of February 2024*. 2024 (Données du portail des projets gabonais en février 2024) [Non publié].
- Convention sur la diversité biologique (CDB). (2025). *Monitoring framework for the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (CBD/COP/16/L.26/Rev.1)*. (Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal). Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Sixième réunion, Rome. <https://www.cbd.int/doc/c/1e13/f20d/81cd8447744640bbd21e008f/cop-16-l-26-rev1-en.pdf>
- Ecofin (2022). *Gabon to launch the largest green bond issue in Africa. (Le Gabon s'apprête à lancer la plus importante émission d'obligations vertes en Afrique)* www.ecofinagency.com
- Forest Declaration Platform. (2022). 2022 *Regional Assessment: Central Africa. (Évaluation régionale 2022 : Afrique centrale)* https://forestdeclaration.org/wp-content/uploads/2022/11/2022RegionalAssessment_ENG.pdf
- Forest Trends. (2024). *Tableau de bord des risques liés à la légalité du bois : Gabon*. www.forest-trends.org
- FPBG (2024). *Qui Sommes-Nous? Fonds pour la Préservation de la biodiversité du Gabon*. Consulté sur fpbg.org
- Fonds pour l'environnement mondial. (2023). GBFF in focus: Gabon – Promoting peace with wildlife in forest havens. (Focus sur le GBFF : Gabon – promouvoir la coexistence pacifique avec la faune sauvage dans les sanctuaires forestiers) <https://www.thegef.org/newsroom/feature-stories/gbff-focus-gabon-promoting-peace-wildlife-forest-havens>
- OIBT (2022). *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2021–2022*.
- OFAC (2022). *État des Forêts du Bassin du Congo*. <https://doi.org/10.17528/cifor/008565>
- OFAC (2024). *Mapping of international funding flows to support the forest and environment sectors in Central Africa. An update. (Cartographier les flux financiers internationaux pour soutenir les secteurs forestiers et de l'environnement en Afrique centrale. Mise à jour)* www.cifor-icraf.org
- Pollination (2024). *State of Voluntary Biodiversity Credit Markets 2024. (État des marchés volontaires de crédits de biodiversité 2024)*. Consulté sur https://pollinationgroup.com/wp-content/uploads/2024/09/BiodiversityCreditMarkets_2024-FINAL.pdf
- Quétier F., von Hase A. & Karsenty (2021) : *Étude sur un système de « crédits biodiversité » pour le Gabon, à utiliser dans le cadre de la hiérarchie d'atténuation (compensation écologique) et combiné avec des paiements pour services environnementaux (PSE) au bénéfice des concessionnaires forestiers et aires protégées*. Rapport de consultance préparé par Biotope pour le WWF Gabon, Libreville, Gabon
- République Gabonaise. (2012). *Plan Stratégique Gabon Émergent – Vision 2025 et orientations stratégiques 2011–2016*.
- République Gabonaise. (2015). *Plan Opérationnel Gabon Vert Horizon 2025: Donner à l'émergence une trajectoire durable*.
- République Gabonaise. (2022). *Seconde contribution déterminée au niveau national (2e CDN) 2020–2025*.
- République Gabonaise. (2022). *Stratégie nationale REDD+ du Gabon*.
- Roumeliotis, G. (2023). *Gabon wraps up \$500 million debt-for-nature swap. (Le Gabon conclut un échange dette-nature de 500 millions de dollars.)*

- Bloomberg. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2023-08-15/gabon-wraps-up-500-million-debt-for-nature-swap>
- SalvaTerra (2025). *Assessing and Supporting Readiness and Developing Roadmaps for Climate Finance and Carbon Markets for the Congo Basin Forests. Gabon assessment report (Évaluer et soutenir la préparation et développer des feuilles de route pour le financement climatique et les marchés du carbone pour les forêts du bassin du Congo)*. Rapport d'évaluation Gabon – Mars 2025. Banque mondiale [Non publié].
- Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). (2023, Septembre). *Recommendations of the Taskforce on Nature-related Financial Disclosures : Final release (v1.0) (Recommandations du Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières liées à la nature : Version finale (v1.0))*. https://tnfd.global/wp-content/uploads/2023/08/Recommendations_of_the_Taskforce_on_Nature-related_Financial_Disclosures_September_2023.pdf
- The Nature Conservancy (TNC). (2023). *TNC announces debt conversion for ocean conservation in Gabon*. (TNC annonce une solution de conversion de la dette au profit de la conservation des océans au Gabon). <https://www.nature.org/en-us/newsroom/tnc-announces-debt-conversion-for-ocean-conservation-in-gabon/>
- TNC (2024). *US\$60 Million Collaboration to Protect Gabon's Forests and Combat Climate Change*. (60 millions de dollars dédiés à la collaboration à la protection des forêts gabonaises et à la lutte contre le changement climatique). The Nature Conservancy. Consulté sur www.nature.org
- CEA-ONU (2022). *Gabon and the "Beyond Oil" SDGs: Integrated National Financing Framework*. (Le Gabon et les ODD « Au-delà du pétrole » : Cadre de financement national intégré). Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies. Consulté sur www.uneca.org
- PNUD. (2024). *Analyse des dépenses pour la biodiversité au Gabon – Version 1*. Initiative pour le financement de la biodiversité [Non publié].
- Banque mondiale (2024). *Gabon Economic Update. Special Topic: Designing Fiscal Policies for Sustainable Forestry*. (Note de Conjoncture économique du Gabon. Thème spécial : Concevoir des politiques fiscales pour une foresterie durable). documents.worldbank.org
- Banque mondiale. (2024). *Gabon exports of manganese ores and concentrates (HS 260200) in 2023. World Integrated Trade Solution (Exportations gabonaises de minerais et de concentrés de manganèse – HS 260200 – en 2023)*. Système mondial intégré de données commerciales-World Integrated Trade Solution ou WITS). <https://wits.worldbank.org/trade/comtrade/en/country/GAB/year/2023/tradeflow/Exports/partner/ALL/product/260200>
- Banque mondiale. (2024). *Gabon exports of sawn or chipped wood (HS 440799) in 2023*. (Exportations de bois scié ou de bois en copeaux – HS 440799 – en 2023) Système mondial intégré de données commerciales-World Integrated Trade Solution ou WITS). <https://wits.worldbank.org/trade/comtrade/en/country/GAB/year/2023/tradeflow/Exports/partner/ALL/product/440799>
- Banque mondiale. (2024). *Résumé conceptuel du programme GCP-F: Économies forestières durables du bassin du Congo*. Groupe de la Banque mondiale.
- WWF. (2024). *Gabon GBFF Country Engagement Roadmap (CER)*. (Feuille de route d'engagement national du Gabon pour le Fonds-cadre mondial pour la biodiversité du Gabon). World Wildlife Fund. files.worldwildlife.org

Annexes

Annexe 1. Cadre de référence

Study into forest financing options – second and third phase

Terms of Reference

EC Forest Financing Programme

Date: 9th January 2025

Introduction

As a precursor to a proposed EU-funded Action, “Financing for Forests” (FFF), a preliminary assessment across 15 countries will be carried out to provide an overview of existing forest financing tools and mechanisms.

Forests offer a wide range of opportunities both in terms of socio-economic development and environment preservation. However, generally the forest sector is lacking the funds to allow countries to seize these opportunities, despite some promising but still untapped financing mechanisms.

The current assessment/study aims at providing an overview across 15 countries of existing and innovative financing instruments/mechanisms that can help preserve and use forest resources.

The assessment will produce a short appraisal of the forest finance situation for each country that can help leverage finance for forests geared towards the enhancement of the productivity and sustainability of the forest sector in partner countries. This assessment could inform potential EU future investments as well as partner countries or donors. This is to support progress towards meeting the goals of the Paris Agreement, the Global Biodiversity Framework, SDGs, and overall EU policies.

The pre-Action assessment is divided into the following phases:

1. First phase: June – December 2024: 3 countries (Mongolia, Brazil, Uganda).
2. Second phase: December- end of September 2025, with
 - a. Six countries (Congo, DRC, Gabon, Guyana, Laos and Morocco)
 - b. Six countries (Suriname....to be determined)

The **outcomes** of the assessment are:

- A short appraisal (20 pages) of the forest finance landscape for each target country, to support national targets and goals. This will encompass a brief overview of the forest sector, national ambitions, existing and available finance mechanisms, and expert insights on their effectiveness, bottlenecks, pre-requisites, risks and opportunities for scaling existing solutions or introducing new ones.
- A comprehensive compilation of forest finance instruments from all assessed countries, highlighting their alignment with international climate and biodiversity commitments. This resource will be made available to EU Delegations (EUDs) and partners. This global report will be prepared at the end of the different country assessments, enabling each country to possibly identify other financing mechanisms which do not exist yet in the country.

The assignment will be carried out by a joint CIFOR-ICRAF and Forests for the Future Facility (F4F) team of experts. Under contract with F4F, CIFOR will oversee the overall coordination and direction of the assignment. F4F will check the quality of the outputs and ensure that EU priorities are considered throughout the studies.

2. Key activities and outputs

2.1 Per country

	Methodology phase	Activities	Experts in charge	Output	Provisional timeline (estimation)
Preparation	Mobilisation and work plan preparation	• Mobilization (logistical arrangements) • Introductory message to the delegation involved • Collation of relevant national reports and programs	National consultant	Inception report with methodology, criteria and work plan (one single inception report for phases 2 and 3, adapted depending of the start in the different countries)	January 2025
		• Work plan preparation and presentation of inception report to INTPA F2 and delegations involved • Template design for inception report	Global team		
Step 1 National level hybrid (online and in person) stakeholder workshop to identify key financial instruments	Workshop Preparation	• Desk review of available reports and documentation shared by EUD and global team • Identification of key stakeholders, with short description of roles in the forest finance landscapes • Input to workshop agenda	National consultant	N/A	February - March 2025
		• Invitation list (15 to 20 participants); assuring a diverse representation of forest actors (production, restoration, protected area management) and donors and partners • Development of workshop agenda, including a) opening, concepts for 3-4 presentations from key stakeholders and guiding questions for facilitated plenary discussion to reach agreement on key instruments to be included in the appraisal • Template design for workshop report	Global team		
	Conducting hybrid Workshop (invitation and hosting done by EU delegation)	• Support EUD in workshop logistics • Facilitation of workshop • Writing of workshop report	National consultant	Workshop Report, including a list of key instruments and list of actors/ key informants to be interviewed	
		• Introduction to scope and content of the mission/consultancy • Facilitation of plenary discussion	Global team		

2.1 Per country. Suite

	Methodology phase	Activities	Experts in charge	Output	Provisional timeline (estimation)
Step 2 Mapping of finance mechanisms and instruments	Interviews of key stakeholders and preparation of draft country reports	- Designing interview instrument to understand existing finance mechanisms, ambitions, effectiveness, bottlenecks, risks and opportunities, and scalable financial solutions to achieve national goals - Backstopping and input to the national country report	Global team	Draft country reports	March – May 2025
		- Meetings with the EUD and partners - Interviews with key informants/ stakeholders - Review of secondary data and reports - Writing of draft national country reports	National consultant		
Step 3 Consultation	Consultation with EUD and INTPA F2	Dissemination of draft country report to EUD and INTPA F2 for comments	Global team		
		Integration of comments	Global team and national consultant		
	Consultation with stakeholders	Stakeholder consultation workshop for feedback and alignment	National consultant	Final country reports	May - June 2025
		Integration of comments	Global team and national consultant		
Step 4 Final Report	Final report	Final report preparation	Global team and national consultant	Final report	June - September 2025
		Final layout	Global team		

2.2 Final report

A final synthesis report and recommendations for the specific Action Document will be produced at the end of the pre-assessment.

3. Working days distribution per expertise

Experts	Tasks	Wds
Proposal Core team (CIFOR-ICRAF)		
Senior NKE: Anja Gassner	Sustainable Forestry Expert, Program Management, research methodology and stakeholder engagement expertise	170
Senior NKE: Ludwig Liagre	Technical lead, Conservation/public finance expertise	
Senior NKE: Heru Kamarudin	Conservation/public finance expertise	
Senior NKE: Emmi Riikonen	Communication expert	15
Junior NKE: Tbd	Coordinator: - Organisation and lead of global team meetings on matters related to methods and strategy for the project - Organisation and lead meetings with EU delegations as required - Lead organiser of country workshops, in coordination with EU delegations, and of stakeholders' meetings, incl. support to participants list development, invitations of participants, etc - In consultation with national consultants, organisation of bilateral consultation meetings with selected national stakeholders	80
TOTAL CIFOR-ICRAF		265
Proposal Core team (F4F/Particip) (Key Experts)		
F4F Key finance expert ^a	Quality control, backstopping, ensuring that EU priorities are considered throughout the studies. Sharing of final outputs with the EUDs and INTPA F2.	
Senior NKEs	Tasks	Wds
Proposal of country experts (contracted by F4F/Particip GmbH)		
TBD	Congo finance expert(s)	25
TBD	DRC finance expert(s)	25
TBD	Gabon finance expert(s)	25
TBD	Guyana finance expert(s)	25
TBD	Laos finance expert(s)	25
TBD	Morocco finance expert(s)	25
TBD	Six country finance experts for the third phase (Suriname ... countries to be defined)	25x6
Total WD for country experts		300

Note:

a Other F4F Key experts might also be mobilised to ensure quality checks and backstopping of the outputs.

Expertise required for NKEs

Expert	Requirements
Senior Non-Key Expert(s) in public finance, Technical lead. Place of posting: homebased (place of residency of the expert) CIFOR-ICRAF expert	• MSc. in economics or finance • 10 years of experience in finance in forestry and/or another nature-based field • Wide knowledge of public finance, fiscal reforms and green budgeting related to forestry / natural resources in the Global South • Experience of some of the 20 target countries
Senior Non-Key Expert in conservation finance Place of posting: homebased (place of residency of the expert) CIFOR-ICRAF expert	• M.Sc in natural resource economics / finance or relevant field • 10 years of experience in finance in conservation and/or another nature-based field • Wide knowledge of finance solutions related to PES applied in forestry– including carbon biodiversity in the Global South • Experience of some of the 20 target countries
Junior Non-Key Expert: Coordination lead Place of posting: homebased (place of residency of the expert) CIFOR-ICRAF expert	• MSc. in relevant fields such as forestry, economics, finance, natural resources • 5 years of experience in managing and coordinating multi-stakeholder projects • Experience leading and coordinating global teams, organising stakeholder consultations and workshops • Experience working on EU projects/with EU partners
Senior Non-Key Expert(s) in finance Congo Place of posting: place of residency of the expert F4F / Particip expert	• M.Sc in natural resource economics / finance or relevant field • 10 years of experience in finance in Congo • Wide knowledge of relevant finance solutions
Senior Non-Key Expert in finance DRC Place of posting place of residency of the expert F4F / Particip expert	• M.Sc in natural resource economics / finance or relevant field • 10 years of experience in finance in DRC or the region • Wide knowledge of relevant finance solutions
Senior Non-Key Expert in finance Gabon Place of posting: place of residency of the expert F4F / Particip expert	• M.Sc in natural resource economics / finance or relevant field • 10 years of experience in finance in Gabon or the region • Wide knowledge of relevant finance solutions
Senior Non-Key Expert in finance Guyana Place of posting: place of residency of the expert F4F / Particip expert	• M.Sc in natural resource economics / finance or relevant field • 10 years of experience in finance in Guyana or the region • Wide knowledge of relevant finance solutions
Senior Non-Key Expert in finance Laos Place of posting: place of residency of the expert F4F / Particip expert	• M.Sc in natural resource economics / finance or relevant field • 10 years of experience in finance in Laos or the region • Wide knowledge of relevant finance solutions
Senior Non-Key Expert in finance: Morocco Place of posting: place of residency of the expert F4F / Particip expert	• M.Sc in natural resource economics / finance or relevant field • 10 years of experience in finance in Morocco or the region • Wide knowledge of relevant finance solutions

Expertise required for NKEs. Suite

Expert	Requirements
Senior Non-Key Expert in finance: Suriname Place of posting: place of residency of the expert F4F / Particip expert	• M.Sc in natural resource economics / finance or relevant field • 10 years of experience in finance in Suriname or the region • Wide knowledge of relevant finance solutions
Senior Non-Key Expert in communication (forestry finance focus) Place of posting: homebased (place of residency of the expert) CIFOR-ICRAF expert	• M.Sc in communication related areas • 10 years of experience on communication in the field of environment • 2 years of specific professional experience in communication of forest finance field

Annexe 2. Calendrier de mission

Lundi 19 mai	Institution	Participants	Thèmes
09:00 – 10:30	Délégation de l'UE / ministère de l'Économie et de la Planification	Antoine SCHMITT / Wilfried MBENG	Examen de l'ordre du jour, objectifs de mission, etc.
11:00 – 12:30	PNUD - BIOFIN/IFF	Rokhaya TALL	Aperçu de la BIOFIN / des initiatives IFF, recommandations pour les prochaines étapes de la mission et organisation de l'atelier.
14:30 – 16:00	AGADEV	Serge AMISSAH, Yann YANGARI, Rostand LEPONDO	Aperçu des mécanismes de tarification du carbone et éventuellement d'autres mécanismes (obligations bleues/vertes etc.)
Mardi 20 mai	Institution	Participants	Thèmes
07:30 – 09:00	AFD	Marie SENNEQUIER	État des lieux des projets de l'AFD en lien avec le secteur forestier gabonais
09:00 – 10:30	Conseil National Climat (CNC)	Alvina OVONO ESSONO	Point sur les PBR de la CAFI – SN REDD+, ART-TREES, reporting CCNUCC (CDN 3, FREL 2, RBT, SIS) + finalisation du PNAT/SNORF
11:00 – 12:30	Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Climat (MEEC - DGEPN)	Stanislas S. MOUBA	Vision du ministère sur les perspectives de financement HFLD / crédits de biodiversité
13:00 – 14:30	Ministère des Forêts (MEF)	Fidèle MBA ASSOUMOU, Arsène ABESSOLO AKWE	Perspective du MEF sur les besoins de financement du secteur
14:30 – 16:00	OKALA	David LEHMAN	Point sur le projet pilote de crédits de biodiversité avec Okala/Rougier
19:30 – 21:00	ARISE / GSEZ	Danièle REMANDA	Point sur les projets et procédures en lien avec le marché volontaire du carbone (MVC)
Mercredi 21 mai	Institution	Participants	Thèmes
09:00 – 10:30	WCS - HIFOR	Gaspard ABITSI	Point sur l'initiative HIFOR au Gabon
11:00 – 12:30	PNUD - BIOFIN	Gislin MBYE	Analyse de l'état des dépenses de biodiversité
13:00 – 14:30	Ambassade française	Naomie ROUCH	Aperçu des engagements de la France envers le secteur forestier gabonais
14:30 – 16:00	Deloitte	Sabine BLANC	Obligations vertes et bleues, financement innovant.
19:30 – 21:00	TNC	Marthe MAPANGOU	Point sur le système PBR de la CAFI + Blue Bond + PFP
Jeudi 22 mai			
09:00 – 10:30	Table ronde technique	Voir liste de présence	Présentations des participants, intro de la DUE, présentations du CIFOR-ICRAF & BIOFIN, feedback mission, Q&A
14:30 – 16:00	Rougier Gabon	Éric CHÉZEAUX	Aperçu du secteur bois-forêt, projets pilotes de crédits de biodiversité
Vendredi 23 mai	Institution	Participants	Thèmes
09:00 – 10:30	CBG	Pierre-François MERLIN, Jan KASPER	Secteur bois-forêt au Gabon, projets privés de crédit carbone
13:00 – 14:30	Sylvafrica	Laurent TEILLIER	Aperçu de l'exploitation et de la gestion forestières.

Annexe 3. Liste des parties prenantes consultées

Réunions bilatérales

Nom	Institution	Rôle	Téléphone	Adresse électronique
Adeline Fayolle	CIRAD			adeline.fayolle@cirad.fr
Richard Sufo	CIFOR-ICRAF	OFAC – CC-SFM Chercheur		R.Sufo@cifor-icraf.org
François Busson		Consultant – Réforme du code forestier	+32 485369626	frbusson@hotmail.com
Alain Karsenty	CIRAD	Consultant – Réforme du code forestier		a.karsenty@cirad.fr
Pierre Schueller	Terea	ATIBT – Facilitateur Commission Carbone & Biodiversité		p.schueller@terea.net
Rostand Lepondo	AGADEV		+241 77636203	rlepondo@agadev-gabon.com
Serge Amissah	AGADEV	Directeur de la Création de valeur – Participant		samissah@agadev-gabon.com
Stephane Soami Mabiala	FGIS	Directeur des investissements		ssmabiala@fgis-gabon.com
Stanislas Stephen Moubia	MECCHF	DGEPN – Directeur	+241 77030323	dgdgepn.gabon@gmail.com
Alvina Boex Owono Essono	CNC	Coordination du programme CAFI – Assistante		alvinambegacnc@gmail.com
Gaspard Abitsi	WCS/HIFOR			gabitsi@wcs.org
Saint-Clair Ebaye Mpiga	TNC	Programme du bassin du Congo, – Coordinateur	+241 66333440	saintclair.ebaye@tnc.org
Marthe Mapangou	TNC			marthe.mapangou@tnc.org
Eugène Ndong	WWF	Coordinateur Business & Biodiversité	+241 77715815	endong@wwfgab.org
Fabrice Ntchango	PACJA	Coordinateur de projet	+241 77434249	fabricentchango@gmail.com
Connie Clark	CAFI/PNUD			connie.clark@undp.org
Eddy Mbena	PNUD	BIOFIN / INFF – Statisticien / Économiste	+241 77290798	eddymbena@undp.org
Rokhaya Tall	PNUD	BIOFIN – Économiste en chef	+241 74906128	rokhaya.tall@undp.org
Sylvie Boldrini	GSEZ/ARISE	Plateforme bois – Directrice générale ESG		sylvie.boldrini@arisenet.com
Éric Chezeaux	Rougier Gabon	Directeur RSE	+241 77861926	chezeaux@groupe-rougier.com
David Lehman	Okala	Scientifique senior en conservation	+241 62630703	david.lehmann@okala.io
Pierre-François Merlin	CBG	PDG		pf.merlin@cbg-wood.com
Jean Marie Ntoutoume	UFIGA	Représentation nationale de l'UFIGA – Délégué	+241 66303434	jm.ntoutoume@ufiga.org
Danielle Remanda	GSEZ/ARISE	Consultance et Marchés – Responsable Climat & ESG	+241 02054092	daniele.remanda@arisenet.com

Table ronde technique – 22 mai 2025

Nom	Institution	Fonction	Téléphone	Courriel
Elodie KOMBILA	Direction générale de l'agriculture	Cheffe de département	066 17 34 03	elodiekombila1@gmail.com
Alain Jonas M'VOUMA	DGEPEF	Représentant de la DG	066 23 48 40	alainjo1967@gmail.com
David COMBAZ	F4F	Consultant F4F	+33 6 88 13 66 35	d.combaz@salvaterra.fr
Priscilla OMOUENDZE	PNUD	Consultant API BIOFIN	074 15 57 72	priscilla.oumouendze@gmail.com
PHAREL	GSEZ	Chargé de projets ESG	066 40 18 56	—
Jean Kevin NZAMBE TA KEKI	Ministère de la Planification	Président, Comité technique BIOFIN	062 52 46 84	nzambetakeki@gmail.com
Rostand LEPONDO	AGADEV	—	077 63 62 03	lepondor9@gmail.com
Gislin Mbye NTOMA	PNUD	Consultant BAD/ BIOFIN	077 84 94 47	mbyentoma@yahoo.fr
Stephane KOUMBA SAMBA	CAON-FED	Responsable de la Section DEV	066 70 77 08	stephanekoumbas2014@gmail.com
David LEHMANN	OKALA GABON	PDG	062 63 07 03	david.lehmann@okala.io
Saint-clair EBAYE MPIGA	TNC	Coordinateur du Programme du bassin du Congo	066 33 34 40	saintclair.ebaye@tnc.org
Antoine SCHMITT	UE	Attaché à la coopération environnementale	076 21 33 63	antoine-marie.schmitt@eeas.europa.eu
Alvina OVONO ESSONO	CNC	Assistante à la coordination CAFI	066 86 22 23	alvinambegacnc@gmail.com
Luca RONDI	UE	Team Leader	074 01 59 73	luca.rondi@eeas.europa.eu
A. HOLIHASINORO	PNUD	Spécialiste de l'environnement	077 52 14 99	holihasinoro.andriamandimbisoa@undp.org
Eugène NDONG N.	WWF	Coordinateur	077 71 58 15	endong@wwfgab.org
T. MOUVAGHA TSAYI	DGEPEF	Coordinateur SPANB	066 28 40 90	tsayimouvagha@gmail.com
Marthe MAPANGO	TNC	Directrice Forêts	077 26 50 79	marthe.mapangou@tnc.org
Boursier TCHIBINDA	PNUD	Chargé de communication	077 16 02 40	boursiertchibinda@undp.org
Janice MENGUE	PNUD	AAF	074 38 58 01	janice.choyesse.mengue.alogo@undp.org
Eddy MBENA	PNUD	Coordinateur national BIOFIN	077 29 07 98	eddy.mbena@undp.org

Annexe 4. Rapport de participation des parties prenantes

Publication pour le 31 août 2025.

Annexe 5. Informations supplémentaires pour la section 3.2

Gestion durable des forêts et certification

Le Gabon s'est engagé à faire en sorte que toutes les concessions forestières soient gérées d'une manière durable et certifiées d'ici 2025, au titre des mécanismes de certification FSC et PAFC, comme décrit dans le PSGE, le POGV, la stratégie REDD+ et le cadre d'investissement de la CAFI. Cet objectif inclut la mise en place d'un système de traçabilité du bois et la promotion de la production durable grâce à l'exploitation forestière à impact réduit.

Cependant, seulement 30 % des forêts industrielles avaient été certifiées (2,7 millions d'hectares) début 2024. Le système national de traçabilité (SNTBG) n'est encore mis en œuvre que partiellement, et des initiatives pilotes telles que Tracer-Nkok n'ont pas encore été étendues à l'échelle nationale. Une application insuffisante, un déficit de capacités institutionnelles et le coût élevé de la certification continuent de limiter les avancées, malgré un soutien technique et financier ciblé des programmes REDD+ et CAFI. Bien que le partage des bénéfices avec les communautés locales soit prescrit par la loi, il est fait état de lacunes au niveau de la mise en œuvre et de la supervision.

Industrie du bois et transformation nationale

D'ici 2025, le Gabon vise à transformer localement au moins 60 % du bois récolté, contre moins de 40 % en 2015, et ce dans le cadre de la stratégie du PSGE et du POGV et avec le soutien de la 2^e CDN et de CAFI 3. Cette ambition inclut la valorisation des essences moins utilisées, le développement de la transformation de deuxième et troisième étape, ainsi que l'extension des pôles industriels, notamment la ZEC de Nkok. À long terme, l'objectif est de multiplier par dix le chiffre d'affaires du secteur et d'augmenter le nombre d'emplois, de 30 000 à 300 000 d'ici 2030.

Malgré quelques avancées depuis l'interdiction de

l'exportation de grumes imposée en 2011, les taux de transformation restent inférieurs aux objectifs et les activités de transformation se concentrent fortement dans la ZES de Nkok, celles-ci se limitant généralement à la première transformation du bois. Les activités sont

peu diversifiées, et leur expansion au-delà des ZES est ralentie par un financement réduit, des infrastructures insuffisantes et un manque de compétitivité des produits à valeur ajoutée sur les marchés d'exportation.

Aires protégées et conservation de la biodiversité

Le Gabon s'est engagé à étendre ses aires protégées pour qu'elles représentent 30 % de son territoire terrestre, marin et d'eaux douces d'ici 2030, un objectif inscrit dans sa loi de 2007 sur les Parcs nationaux, sa Stratégie REDD+ 2022 et le soutien de la CAFI et du Fonds du Cadre mondial de la biodiversité (GBFF), géré par le FEM, qui finance l'atténuation des conflits entre l'homme et la faune sauvage et la conservation des aires protégées (FEM, 2023)²⁸.

Le pays gère 13 parcs nationaux couvrant 11 % de ses terres, la superficie terrestre protégée s'élevant à 22,7 %, tandis que les réserves marines représentent entre 26 et 27 % de son domaine maritime. Cependant, la planification de la biodiversité est toujours basée sur la CDB de 2019, et le SPANB n'a pas été actualisé, ce qui témoigne des lacunes en matière de capacités institutionnelles au sein du ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Climat (MEEC) ainsi que de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) du Gabon. Les principaux défis incluent une mise en œuvre réduite des zones tampons, une coordination transfrontalière incomplète et des déficits de financement persistants.

La protection de la biodiversité devrait également soutenir l'écotourisme durable et les moyens de subsistance locaux, par le biais d'initiatives telles que celles mises en œuvre dans le Parc national de Lopé (soutenues par l'UNESCO) qui promeuvent le guidage nature, les produits locaux et le patrimoine culturel. À ce jour, l'envergure de ces initiatives reste limitée et leur impact économique réduit.

28 Fonds pour l'environnement mondial. (2023). GBFF in focus: Gabon – Promoting peace with wildlife in forest havens. (Focus sur le GBFF : Gabon – Promouvoir la coexistence pacifique avec la faune sauvage dans les sanctuaires forestiers) <https://www.thegef.org/newsroom/feature-stories/gbfff-focus-gabon-promoting-peace-wildlife-forest-havens>

Activités de subsistance liées à la forêt et produits forestiers non ligneux (PFNL)

Le POGV vise à générer 80 milliards de francs CFA (soit 12,2 millions d'euros) de revenus annuels et à créer 2 000 emplois à partir des produits forestiers non ligneux (PFNL) d'ici 2025, en donnant la priorité aux chaînes de valeur telles que les produits cosmétiques, l'alimentation et les huiles essentielles. Ces ambitions sont renforcées par les cadres REDD+ et CAFI, qui soutiennent la foresterie communautaire et l'amélioration de l'accès aux marchés.

Mais en pratique, le développement des PFNL reste marginal et informel, avec des chaînes de valeur peu structurées et un accès limité au soutien technique ou au financement. Bien que le code forestier gabonais et la loi sur le développement durable reconnaissent les forêts communautaires et les droits d'usage coutumiers, la mise en œuvre reste lente. Aucun mécanisme opérationnel d'accès et de partage des bénéfices n'existe encore pour les PFNL (Forest Declaration Platform, 2022)²⁹.

Atténuation du changement climatique et séquestration du carbone

Le Gabon s'engage inconditionnellement à préserver sa neutralité carbone au-delà de 2050 et conditionnellement, à assurer une séquestration nette annuelle d'au moins 100 Mt CO₂, conformément à sa deuxième CDN. Cette ambition repose sur son statut de forêt à forte couverture forestière et faible déforestation (HFLD), qui constitue une base favorable. Dans les faits, bien que le Gabon demeure un puits net de carbone, des cadres et systèmes clés tels que le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT) et le Système National de Surveillance des Forêts (SNORF) ne sont pas encore pleinement opérationnels

à l'échelle nationale, ce qui limite la capacité du pays à suivre et vérifier sa performance en matière de carbone. Les activités de restauration n'ont encore qu'une envergure limitée et les cadres institutionnels pour la mobilisation à grande échelle de la finance carbone sont toujours en cours de développement.

Parallèlement, le Gabon vise à porter la contribution du secteur minier au PIB à plus de 30 % d'ici 2035, en en faisant un pilier de l'économie post-pétrole. Aligner cette expansion des activités extractives sur des plans d'utilisation des terres, de suivi et de compensation écologique totalement opérationnels sera essentiel pour maintenir les engagements climatiques et de conservation du Gabon.

Annexe 6. Estimation du déficit d'investissement dans le secteur forestier

Le Tableau 4 ci-dessous fournit une estimation approximative du déficit d'investissement, sur la base d'hypothèses solides et d'outils d'agrégation et d'interprétation assistés par l'AI. Le processus d'estimation comporte une marge d'incertitude significative, et les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (voir encadré sur la méthodologie en annexe

Le tableau ci-dessus présente les besoins d'investissement annuels indicatifs et les déficits de financement actuels dans le secteur forestier du Gabon. Toutes les chiffres sont des estimations arrondies en dollars courants et se basent sur une combinaison d'indicateurs publiés, de données d'investissement documentées et une extrapolation prudente lorsqu'il n'existe aucune norme de coût standardisée.

²⁹ Forest Declaration Platform (2022). 2022 Regional Assessment: Central Africa. (Évaluation régionale 2022 : Afrique centrale) https://forestdeclaration.org/wp-content/uploads/2022/11/2022RegionalAssessment_ENG.pdf

Tableau 4: Investissements dans le secteur forestier et principaux déficits d'investissement

Secteur	Investissements estimés (en millions de dollars/an)	Source des investissements actuels	Besoins d'investissement estimés (en millions de dollars/an)	Déficit d'investissement estimé (en millions de dollars/an)	Remarques et hypothèses
Gestion durable des forêts	12,0	Budget public, CAFI, AFD	30,0	18,0	Estimé à 3–4 dollars/ha/an sur ~8 millions d'hectares de forêts industrielles (supervision des concessions, conformité et soutien technique). Basé sur les critères de référence de la FAO (2005) et de BIOFIN Global (2020). Les coûts de mise en œuvre du SNORF sont exclus.
Industries forestières	8,0	PPP (ARISE IIP), Afreximbank, Opérateurs ZES	25,0	17,0	Sur la base des investissements PPP documentés dans la ZES) de Nkok : AFC (140 millions de dollars en fonds propres en 2016, 150 millions de dollars en dette en 2020) ; AfreximBank (facilité de 450 millions de dollars) ; BAD (investissement de 100 millions de dollars). Ces montants sont extrapolés selon une approche prudente afin de refléter une ligne de crédit nationale potentielle et des mesures incitatives fiscales au-delà de la ZES. Aucun critère de référence par unité n'est disponible.
Protection des forêts	5,0	CAFI, BM (FCPF)	15,0	10,0	Indicateur basé sur l'expérience en matière de préparation et d'exécution des subventions REDD+ (par ex. FCPF, CAFI). Évaluation basée sur les besoins de renforcement de l'application dans le bassin du Congo. Aucun coût par hectare disponible ; les estimations reflètent l'hypothèse d'une extension à l'échelle nationale de l'application du dispositif pilote actuel.

suite à la page suivante

Tableau 4: Suite

Secteur	Investissements estimés (en millions de dollars/an)	Source des investissements actuels	Besoins d'investissement estimés (en millions de dollars/an)	Déficit d'investissement estimé (en millions de dollars/an)	Remarques et hypothèses
Gestion des aires protégées	6,0	ANPN, PNUD, CAFI, FEM	18,0	12,0	Basé sur le critère du METT de 7 dollars /ha/an pour ~2,6 millions d'hectares d'aires terrestres protégées. Critère également bien établi dans la littérature sur le financement international de la conservation et appliqué à l'échelle internationale (BIOFIN Global, 2020).

Gestion durable des forêts (GDF) :

Estimée à 3-4 dollars par hectare et par an, couvrant la supervision des concessions, l'appui au terrain et les services de conformité sur environ 8 millions d'hectares de forêts industrielles. Cette fourchette de coût reflète les meilleures pratiques régionales et est compatible avec les estimations internationales concernant les fonctions de base d'administration et de surveillance des forêts dans les pays tropicaux. Les coûts de mise en œuvre du SNORF sont exclus étant donné qu'ils concernent davantage les infrastructures de soutien que la gestion opérationnelle.

Industries forestières :

Les besoins d'investissement estimés sont basés sur les chiffres réels de la Zone Économique Spéciale (ZES) de Nkok au Gabon. Africa Finance Corporation a investi 140 millions de dollars (fonds propres) en 2016 et 150 millions de dollars (dette) en 2020. AfreximBank a fourni une facilité d'un montant de 450 millions de dollars, et la Banque africaine de développement a approuvé une contribution de 100 millions de dollars. Ces investissements sont vérifiés au niveau des projets. La projection nationale extrapole l'ampleur du soutien public-privé — tel que les lignes de crédit et les mesures incitatives fiscales — au-delà de la ZES. Il n'existe aucune norme de référence standardisée par unité.

Protection des forêts :

L'estimation reflète une mise à l'échelle à l'échelon national du système d'application, sur la base de la préparation REDD+ et des activités pilotes financées par les bailleurs de fonds. Les chiffres se fondent sur

l'expérience des subventions CAFI et FCPF ainsi que sur des analyses régionales des besoins en matière d'application dans le bassin du Congo. Aucune norme de référence par hectare n'est actuellement utilisée au Gabon. Cet indicateur suppose une augmentation significative de la surveillance légale, des opérations de patrouille et des capacités de conformité au niveau national.

Gestion des aires protégées :

L'estimation s'appuie sur le coût de METT, bien établi, de 7 dollars par hectare et par an, appliqué au réseau gabonais des aires terrestres protégées (~2,6 millions d'hectares). Cette estimation des coûts est conforme à la littérature internationale sur le financement de la conservation et est largement utilisée dans les programmes soutenus par BIOFIN et le FEM.

Autres références

Afreximbank. (2025, 6 mars). ARISE IIP secures US\$450 million facility for industrial parks & special economic zones development (ARISE IIP obtient une facilité de financement de 450 millions de dollars pour développer les parcs industriels et les zones économiques spéciales). [communiqué de presse]. Consulté sur <https://www.afreximbank.com/arise-iip-secures-450-million-afreximbank-facility-for-industrial-parks-special-economic-zones-development/>.

Banque africaine de développement (mai 2025). African Development Bank approves US\$100 million investment in Arise Integrated Industrial Platforms

Limited (La Banque africaine de développement approuve un investissement de 100 millions de dollars dans Arise Integrated Industrial Platforms Limited) [Communiqué de presse]. Consulté sur <https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/african-development-bank-approves-investment-us100-million-arise-integrated-industrial-platforms-limited-83945>

WWF & Banque mondiale (2016). *METT Handbook: A guide to using the Management Effectiveness Tracking*

Tool (METT). (Le Manuel METT : un guide d'utilisation pour l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion) Consulté sur https://wdpa.s3.eu-west-1.amazonaws.com/PAME/METT/METT_4_Handbook.pdf

FAO & OIBT. (2005). *Best practices for improving law compliance in the forest sector* (FAO Forestry Paper No. 145). (*Meilleures pratiques pour l'amélioration de la conformité avec la législation relative au secteur forestier* (Forestry Paper n° 145) Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Consulté sur <https://www.fao.org/3/a0146e/a0146e.pdf>

Annexe 7. Solutions de finance forestière mises en œuvre dans le pays

Tableau 5: Solutions de finance forestière mises en œuvre dans le pays

Solution de financement	Impact et efficacité	Potentiel de croissance	Alignement sur les cadres internationaux	Inclusivité	Potentiel de marché
Finance publique public (budget + réformes fiscales)	Moyen : soutient les activités et les mesures incitatives institutionnelles pour la foresterie certifiée ; une certaine contradiction avec les subventions agricoles	Limité par des contraintes fiscales et un contexte économique défavorable dans le secteur de la foresterie, la réforme est une solution répliquable	Alignement partiel sur les CDN et les ODD	Faible : axé sur les acteurs industriels ; bénéfices indirects pour les communautés	Moyen : pourrait soutenir la préparation au crédit et la transparence via la budgétisation verte
Marchés du carbone et finance carbone et (REDD+ juridictionnel)	Élevé au niveau national : 17 millions de dollars décaissés ; potentiel >100 millions via ART/ TREES	Élevé si le cadre juridique est finalisé ; l'accès au niveau des projets reste un obstacle	Réel alignement sur les Articles 5 & 6 de l'accord de Paris, les CDN et le CMB	Faible à moyen : actuellement, aucune inclusion des communautés ou des PACL	Élevé en principe mais tributaire des règles de nesting et du développement d'un registre
Échanges dette-nature (ACD + « Blue Bond »)	Élevé : 60 millions d'euros (ACD) et 125-160 millions de dollars (Blue Bond) au bénéfice de la conservation marine et forestière.	Potentiel élevé de réplication et d'intégration dans les marchés de la biodiversité	Réel alignement sur les ODD, le CMB et les objectifs financiers de la CDB	Faible : implication limitée des communautés ; gouvernance de type sommet-base	Élevé pour de futurs instruments souverains structurés ; plateforme pour la finance mixte
Fonds forestier national/fonds fiduciaire de conservation (FPBG/FFC)	Moyen : pas encore opérationnel mais conçu pour avoir un impact à long terme sur la conservation	Élevé: mise à l'échelle possible via la capitalisation et l'alignement des donateurs	Totalement aligné sur l'objectif « 30 % d'ici à 2030 » du CMB, les ODD et la mobilisation des ressources de la CDB	Moyen : inclusion des PACL prévue mais non encore institutionnalisée	Élevé : pourrait canaliser les PSE, les obligations vertes et d'autres instruments basés sur la performance

Annexe 8. Solutions de finance forestière non mises en œuvre dans le pays

Tableau 6: Solutions de finance forestière non mises en oeuvre dans le pays

Solutions de financement	Contrainte	Niveau de préparation à l'accès au marché	Capacité institutionnelle	Tentatives passées
Marchés de la biodiversité	Ancré dans la législation (lois 2/2014 et 7/2014), mais pas encore d'arrêtés d'exécution	Marché international émergent, pas de transactions domestiques, dynamisme technique croissant	Limitée; une certaine capacité via Okala, l'ANPN et des partenaires scientifiques	Plusieurs initiatives en cours de développement ; réel intérêt, mais la mise en œuvre se heurte au vide réglementaire et à la fragmentation
Paielements pour services écosystémiques (PSE)	Reconnu par la loi 2/2014, mais pas d'arrêté d'exécution	Présence d'un soutien politique (par ex. dialogue MEEC-CAFI); pas de financement structuré disponible	Faible au niveau local ; aucun système MRV ou de paiements mis en place	Aucun système PSE opérationnel à ce jour ; les cadres réglementaires et techniques doivent encore être développés
Obligations vertes	Pas de cadre ou de taxonomie au niveau national pour les obligations vertes ; pas de critères d'éligibilité explicitement liés aux forêts	Intérêt croissant ; une émission domestique (FMCT, 2021); le FGIS a annoncé le lancement de plans d'émission	Capacité précoce via la FMCT/le FGIS; aucune expérience formelle en matière de structuration d'obligations souveraines	Émission d'une obligation verte d'entreprise ; pas d'émission d'obligations souveraines à ce jour ; un potentiel existe mais son développement nécessite un renforcement institutionnel
Instruments de la chaîne de valeur forêt-bois (liés aux forêts)	Pas de contrainte rédhitoire mais pas de réglementation favorable ni de dispositif structuré	Intention politique affirmée ; pas de mesures incitatives ou de structure financière axée sur la conservation	Minimale; coordination limitée entre le secteur public, les bailleurs et les acteurs du secteur privé.	Pas de programme structuré ; le soutien aux PFNL et au bois certifié reste fragmenté et à petite échelle
Financement à impact/ instruments d'investissement mixte	Légalement faisable ; pas de cadre réglementaire ni de lignes directrices pour la structuration de fonds	Pas d'instruments à ce jour ; des modèles internationaux existent ; seul exemple précédent : « Blue bond » (atténuation des risques par la DFC)	Aucune expérience nationale dans le domaine de la structuration d'instruments de financement mixtes ; le FPBG pourrait servir de plateforme	Aucun instrument de financement mixte ou ayant un impact sur les forêts n'a été lancé. d'impact ; un potentiel a été mis en avant mais absence de pipeline ou de structuration par les IFD à ce jour

Annexe : Proposition de liste de solutions et d'instruments de finance forestière

La finance forestière fait référence à la gestion et à l'allocation de ressources financières visant à soutenir la gestion durable des forêts, la conservation et les activités de restauration. Elle implique le financement de projets et d'activités qui maintiennent les écosystèmes forestiers, réduisent la déforestation et améliorent la fourniture des services écosystémiques

forestiers. La finance forestière joue un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la promotion de la viabilité économique des forêts.

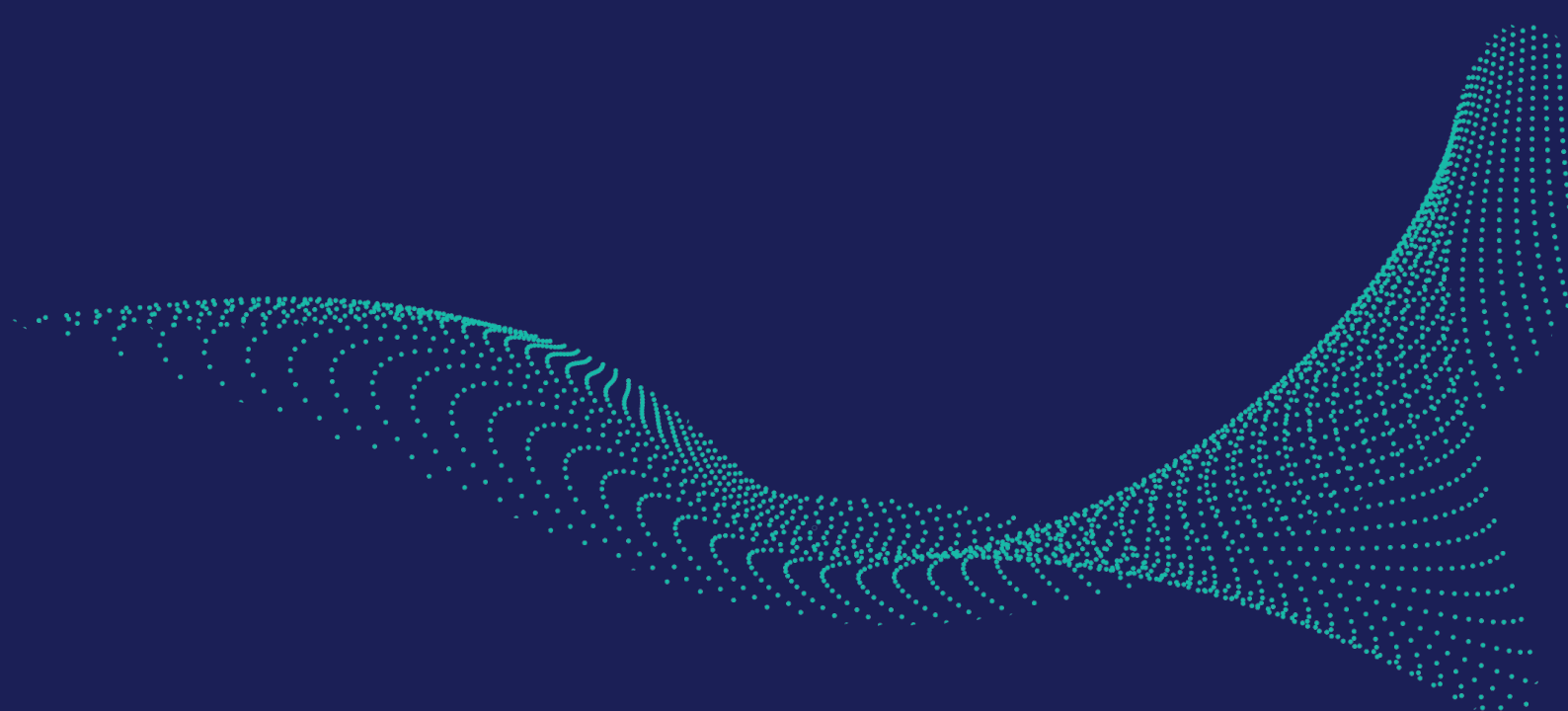
Une diversité de solutions et d'instruments de finance forestière sera évaluée dans chaque pays, et bénéficieront de cette évaluation. Le tableau ci-dessous met en avant certains des instruments de financement clés qui seront pris en compte.

Liste des solutions et instruments de finance forestière : définitions succinctes (non exhaustives).

Solutions, outils et instruments de finance forestière	Définition succincte
Finance publique (y compris les réformes fiscales, la budgétisation verte, etc.)	Ajustement des politiques fiscales et des processus budgétaires afin de refléter les objectifs de durabilité environnementale ; intègre souvent la valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes dans la planification financière. Peut inclure diverses solutions et instruments tels que : • Exonérations ou allègements fiscaux • Subventions • Dispositifs de subvention • Des fonds dédiés mis en place par les gouvernements nationaux ou locaux pour soutenir la conservation des forêts ou la gestion durable des forêts • Tout autre dispositif financé par l'État
Paiements pour services écosystémiques (liés aux forêts)/ programmes d'incitation	Des mesures incitatives financières et/ou non financières sont offertes aux propriétaires fonciers ou aux communautés pour gérer leurs terres de manière à préserver ou améliorer les services écosystémiques, tels que la filtration de l'eau, la beauté des paysages, les bénéfices climatiques et la biodiversité.
Fonds forestier national/ Fonds fiduciaire de conservation (FPBG/PFP)	Fonds dédiés mis en place par les gouvernements ou des organisations pour soutenir la conservation des forêts, la gestion durable et le développement des zones forestières par le biais de subventions, de mesures incitatives ou de prêts.
Échanges « dette-nature »	Un échange « dette contre nature » est une structure financière dans le cadre de laquelle une partie de la dette d'un pays est annulée ou réduite par les créanciers en échange de l'engagement du pays à financer des projets de protection environnementale. Implique généralement la conservation des habitats naturels, de la biodiversité ou des investissements dans des initiatives de développement durable.
Obligations vertes / Prêts liés à la durabilité	Instruments financiers émis pour financer des projets ayant des bénéfices environnementaux ; les obligations vertes lèvent des capitaux pour des dépenses en amont et les prêts liés à la durabilité offrent des incitations à l'atteinte des objectifs de performance en matière de durabilité.
Instruments de financement pour les chaînes de valeur qui soutiennent la conservation et la restauration des forêts	Peuvent inclure des mécanismes concessionnels, des dispositifs de microcrédit, le soutien aux PME, des programmes pour petits exploitants, le financement d'entreprises de petits exploitants et autres PME (programmes d'intégration des producteurs sous contrat, contrats d'achat), ainsi que le capital-risque ou les accélérateurs d'entreprise. Ces instruments sont étroitement liés aux chaînes de valeur pouvant soutenir la conservation et la restauration des forêts, en particulier par les PME et les petits exploitants.

List of forest finance solutions and instruments. Suite

Solutions, outils et instruments de finance forestière	Définition succincte
Marchés de la biodiversité (Crédits/Certificats de biodiversité)	Marchés conçus pour l'échange de crédits ou de certificats de biodiversité qui représentent les mesures prises pour conserver ou restaurer la biodiversité.
Marchés du carbone et finance carbone	Marchés et instruments financiers visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le biais de la négociation de crédits carbone ; un crédit représente le droit d'émettre une quantité spécifique de dioxyde de carbone ou l'équivalent d'un autre gaz à effet de serre (peuvent inclure les mécanismes REDD+ même s'ils ne sont pas soumis à la législation européenne)
Financement à impact/ Investissement à impact (Création d'un Fonds – Fonds pour des forêts durables/Financement mixte/Réduction des risques)	Investissements réalisés avec l'objectif de générer des impacts environnementaux et sociaux positifs parallèlement à des bénéfices financiers, ils utilisent des stratégies telles que la création de fonds, le financement mixte associant différents types de capitaux privés et publics, et la réduction des risques (garanties, financements par effet de levier, positions de premier perte, etc.) afin de diminuer le risque financier pour les investisseurs. Les rôles des institutions financières de développement (IFD) et d'autres fonds, tels que le FEDD+, peuvent être pris en compte lorsqu'ils sont pertinents pour le financement à impact et le financement mixte.



Une initiative phare du Global Gateway



Pour plus d'informations : INTPA-F2@ec.europa.eu
DG Partenariats internationaux, Unité F2 – Environnement, Ressources
naturelles, Eau.
Sustainable Forests for the Future Group

Cette publication a été préparée par la Forests for the Future Facility (F4F). Elle ne représente pas la position officielle de l'Union européenne.

CIFOR-ICRAF

Le Centre de Recherche Forestière Internationale et le Centre International de recherche en Agroforesterie (CIFOR-ICRAF) exploite le pouvoir des arbres, des forêts et des paysages agroforestiers pour relever les défis mondiaux les plus urgents de notre époque – la perte de la biodiversité, le changement climatique, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et les inégalités. CIFOR et ICRAF sont des centres de recherche du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR).